

Fédération Française d'Équitation



ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE

Titre à finalité professionnelle de niveau IV
Inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles



RÈGLEMENT FFE

Applicable au 1^{ER} /11/2018

VERSION DU 01 SEPTEMBRE 2019

SOMMAIRE

1	MÉTIER, CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	5
1.1	PRÉAMBULE	5
1.2	NIVEAU	5
1.3	PRÉROGATIVES.....	5
1.4	PASSERELLES	5
1.5	MÉTIER ET FONCTIONS	6
2	FORMATION.....	7
2.1	ENTRÉE EN FORMATION	7
	<i>Test d'entrée en formation.....</i>	<i>7</i>
	<i>Conditions d'accès à la formation</i>	<i>7</i>
	<i>Contrat de formation</i>	<i>7</i>
2.2	PROGRAMME	7
A.	Organisation	7
B.	Positionnement et volumes horaires	7
C.	Mise en situation pédagogique d'accompagnement.....	8
D.	Contenu : le référentiel de formation	8
2.3	AGRÉMENT	11
A.	Centre de Tourisme Équestre - centre de formation ATE.....	11
B.	Formateur.....	12
C.	Certificat Fédéral de Formateur ATE / CFF ATE	12
	Déclaration à la DIRECCTE.....	12
2.4	LIVRET DE FORMATION	13
2.5	STATUT DE L'ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE EN FORMATION	13
2.6	CENTRE DE STAGE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE	13
2.7	CANDIDAT À LA FORMATION EN SITUATION DE HANDICAP	13
3	ÉPREUVES DES EXAMENS	14
3.1	TEST D'ENTRÉE.....	14
A.	Test technique à cheval.....	14
B.	Parcours d'orientation pédestre.....	14
C.	Entretien de motivation.....	14
3.2	EXIGENCES PRÉALABLES À LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE (EPMS).....	14
3.3	ÉPREUVE PROFESSIONNELLE :	15
	<i>UC2 : Encadrer et animer les activités de tourisme équestre</i>	<i>15</i>
3.4	EXAMEN GÉNÉRAL	15
	<i>UC1 : Participer au fonctionnement de la structure.....</i>	<i>15</i>
	<i>UC3 : Maîtriser les techniques de la spécialité du tourisme équestre</i>	<i>15</i>
	<i>1. Épreuve 3a : détente montée et parcours en terrain varié (PTV)</i>	<i>15</i>
	<i>2. Épreuve 3b : Longe</i>	<i>16</i>
	<i>3. Épreuve 3c : Orientation et Topographie</i>	<i>16</i>
	<i>4. Épreuve 3d : Maréchalerie.....</i>	<i>16</i>
	<i>5. Épreuve 4 : Tirage au sort d'une situation.....</i>	<i>16</i>
	SITUATION A : NUTRITION	16
	SITUATION B : ÉPREUVE DE PREMIERS GESTES DE SECOURISME ÉQUIN	16
	SITUATION C : ÉPREUVE DE MATELOTAGE ET BOURRELLERIE.....	17
	SITUATION D : EMBARQUEMENT.....	17
4	SESSION D'EXAMEN	17
4.1	PROGRAMMATION.....	17
A.	Programmation du test d'entrée et de l'examen général	17
B.	Programmation de l'épreuve professionnelle de l'UC 2	17
4.2	CENTRE D'EXAMEN	17
4.3	JURY	18
A.	Test d'entrée.....	18
B.	Épreuve Professionnelle.....	18
C.	Examen général.....	18
4.4	CANDIDATS	18
A.	Conditions à remplir pour s'inscrire à l'épreuve professionnelle	18
B.	Conditions à remplir pour s'inscrire à l'examen général	18
C.	Modalités d'inscription	18
4.5	ÉVALUATION	19
4.6	RÉSULTATS.....	19
A.	Test d'entrée.....	19

	B. Examen général UC 1 et 3	19
	C. Épreuve professionnelle UC 2	19
5	GRILLES D'ÉVALUATION	20
	Grille d'évaluation du test d'entrée en formation ATE.....	21
	A. Test technique à cheval	21
	B. Épreuve d'orientation	22
	C. Entretien de motivation.....	23
	GRILLE D'ÉVALUATION DES EXIGENCES PRÉALABLES À LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE.....	24
	GRILLE D'ÉVALUATION DU DOSSIER PRÉPARATOIRE DE LA RANDONNÉE DE L'ÉPREUVE PROFESSIONNELLE.....	25
	UC 2: dossier préparatoire de la randonnée.....	25
	Note du jury UC 2 à l'intention du jury l'UC 1.....	25
	UC 2: Conduite d'une randonnée	26
	GRILLES POUR L'EXAMEN GÉNÉRAL DE L'ATE	28
	UC1 : Rapport	28
	UC3-Epreuve 3A.....	30
	Détente montée et Parcours en Terrain Varié.....	30
	UC3-Epreuve 3B.....	32
	Travail en longe.....	32
	UC3-Epreuve 3C.....	33
	Topographie, Orientation.....	33
	UC3-Epreuve 3D.....	34
	Maréchalerie	34
	UC3-Epreuve 4 : Tirage au sort d'une situation.....	35
	UC3-Epreuve 4.....	36
	Situation a : Nutrition.....	36
	UC3-Epreuve 4.....	37
	Situation b – Épreuve de premiers gestes de secourisme équin.....	37
	UC3-Epreuve 4.....	38
	Situation c : Matelotage et bourrellerie	38
	UC3-Epreuve 4.....	39
	Situation d : Embarquement	39
6	VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE	41
6.6	CONDITIONS.....	41
6.7	DOSSIER	41
6.8	CRITÈRES	41
6.9	DÉCISION.....	41
7	REFERENTIEL PROFESSIONNEL	42
7.1	DÉFINITION DU MÉTIER D'ACCOMPAGNATEUR DE TOURISME EQUESTRE.....	42
7.2	FONCTIONS ET ACTIVITÉS EXERCÉES	42
	A. Dans la fonction d'encadrement	42
	B. Dans la fonction d'entretien et de maintenance/soins et valorisation des équidés.....	42
	C. Dans la fonction d'accueil.....	42
	D. Dans la fonction d'animation	43
	E. Dans la fonction de gestion	43
8	FICHE RNCP	43
9	ANNEXES.....	47
9.1	FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGRÉMENT	48
9.2	PLAN DE FORMATION TYPE	49
9.3	ATTESTATION DE VEP MSPA	55
9.4	PROCÈS-VERBAL EXAMEN GÉNÉRAL.....	56
9.5	NOTE D'ORIENTATION POUR L'ÉVALUATION DES ÉPREUVES TECHNIQUES DU TEST D'ENTRÉE ATE ET DE L'EXAMEN GÉNÉRAL.....	57
9.6	MÉMENTO DU CENTRE D'EXAMEN ATE	58



INDEX DES SIGLES

AFPS	Attestation officielle de suivi de Formation aux Premiers Secours
ATE	Accompagnateur de Tourisme Equestre
BEES 1 / 2	Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Niveau 1 / Niveau 2
BP JEPS	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
CFE ATE	Certificat Fédéral de Formateur Accompagnateur de Tourisme Equestre
CRE	Comité Régional d'Equitation
CTE	Centre de Tourisme Equestre
CTS	Conseiller Technique Sportif
DR TEPF	Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DTN	Direction Technique Nationale
DUSE	Déclaration Unique de Session d'Examen
FFE	Fédération Française d'Equitation
GTE	Guide de Tourisme Equestre
EPI	Equipement de Protection Individuelle
PSC1	Prévention et Secours Civiques de niveau 1
PO	Passage Obligatoire
PTV	Parcours en Terrain Varié
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
TPE	Très Petite Entreprise
UC	Unité Capitalisable
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
VEP MESA	Validation des Exigences Préalables à la Mise En Situation d'Accompagnement

1.1 Préambule

L'Accompagnateur de Tourisme Équestre / ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus, en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, le respect de l'environnement et la sécurité des tiers.

1.2 Niveau

L'Accompagnateur de Tourisme Équestre est un titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles par Arrêté du 26 mai 2016 NOR: ETSD1611834A, délivré par la Fédération Française d'Équitation, FFE.

1.3 Prérogatives

Le détenteur de l'Accompagnateur de Tourisme Équestre répond à l'obligation de qualification pour l'encadrement précisée par l'article L 212-1 du code du sport et peut exercer l'accompagnement de promenades et de randonnées contre rémunération.

L'Annexe II-I de la partie réglementaire du code du sport accorde au détenteur de l'ATE les conditions d'exercice suivantes: *Accompagnement et conduite de randonnées équestres en autonomie dans tout établissement dans le cadre de parcours identifiés.*

1.4 Passerelles

Equivalences existantes :

ATE / BPJEPS AE Tourisme équestre :

Arrêté du 26 avril 2012 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2008 :

Le Brevet d'Accompagnateur de Tourisme Équestre délivré avant le 28 Août 2007 et le Titre à finalité professionnelle d'Accompagnateur de Tourisme Équestre donne lieu à l'obtention par équivalence :

- des exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS AE mention tourisme équestre,
- des exigences préalables à la mise en situation pédagogique du BPJEPS (toutes mentions),
- des UC 5, 6 (BPJEPS AE)
- de l'UC 9 dans la mention Tourisme Équestre.

BPJEPS AE Tourisme équestre / ATE :

Les tests techniques d'entrée en formation du BPJEPS Activités Équestre, mention Tourisme Équestre permettent l'obtention des tests techniques d'entrée en formation ATE

Le BPJEPS AE Tourisme équestre permet l'obtention des exigences préalables à l'entrée en formation de l'ATE, des exigences préalables à la mise en situation pédagogique de l'ATE, des UC 1 et 3 de l'ATE.

BPJEPS AE autre mention / ATE :

Le BPJEPS AE dans une autre mention permet l'obtention de l'UC 1 de l'ATE.

Autres passerelles relatives à l'ATE :

- **Le degré 3** permet l'obtention des exigences préalables à l'entrée en formation et l'obtention de l'UC 3 de l'ATE.
- **Le titre à finalité professionnelle de l'AAE (Animateur Assistant d'Équitation) dominante tourisme équestre** permet l'obtention des exigences techniques préalables à l'entrée en formation et des exigences préalables à la mise en situation pédagogique de l'ATE.
- **Le CQP ASA mention Tourisme équestre** permet l'obtention des exigences techniques préalables, des exigences préalables à la mise en situation pédagogique et l'UC 1 de l'ATE.
- **Le CQP ORE** permet l'obtention de l'ATE.

Vous avez obtenu	Certifications délivrées par la Fédération française d'équitation									
	Brevets Fédéraux							Titres à finalités professionnelle		
	Degré 2	Degré 2 Tourisme équestre	Degré 3	Degré 3 Tourisme équestre	BAP	ATE*	GTE**	Animateur Poney délivré après le 13/11/09	ATE délivré après le 13/11/09	AAE
Exigences préalables à l'entrée en formation	Acquis mention équitation	Acquis mention tourisme équestre	Acquis mention équitation	Acquis mention tourisme équestre	Acquis mention équitation	Acquis mention tourisme équestre	Acquis mention tourisme équestre	Acquis mention équitation	Acquis mention tourisme équestre	Acquis mention équitation ou mention tourisme équestre
Exigences préalables à la mise en situation pédagogique					Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
UC 1							Acquis			
UC 2							Acquis			
UC 3							Acquis			
UC 4							Acquis			
UC 5					Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
UC 6					Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis	Acquis
UC 7							Acquis			
UC 8							Acquis			
UC 9			Acquis mention équitation	Acquis mention tourisme équestre			Acquis mention tourisme équestre	Acquis mention tourisme équestre	Acquis mention tourisme équestre	
UC 10							Acquis			

* Délivré jusqu'au 28 août 2007

** Titulaires au 28 août 2007 pouvant attester d'une expérience minimale de mille deux cents heures en deux ans dans le tourisme équestre.

ATE / BPJEPS Spécialité « Educateur Sportif », mention « Activités Equestres » (BP en 4 UC) :

Vous avez obtenu	Equivalences dans le BPJEPS		Tests EPEF (1)		EPMS P (2)	U C 1	U C 2	U C 3	UC 4A option « initiation poney cheval »		UC 4B option « approfondissement technique »		UC 4C option « équitation d'extérieur »	
	A	B	A	B					Dispens e « EDC » (3)	Dispens e « DT » (4)	Dispens e « MSP » (5)	Dispens e « DT » (4)	Dispens e « MSP » (5)	Dispens e « DT » (4)
Brevets fédéraux														
ATE délivré jusqu'au 28/08/2007	X	X	X	X	X	X								X
Titres à finalité professionnelle														
ATE délivré après le 13/11/2009	X	X	X	X	X									X
AAE délivré avant le 31/12/2016			X	X										
AAE délivré à partir du 01/01/2017	-	X	X	X										
AAE Dominante tourisme équestre	X													

1.5 Métier et fonctions

L'accompagnateur de tourisme équestre est un professionnel dans les activités de tourisme équestre :

Il accueille, encadre, anime et accompagne en autonomie un groupe de cavaliers dans des activités de promenades et de randonnées équestres de un à plusieurs jours en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés.

A cet effet, il exerce les fonctions suivantes :

- Il accompagne en autonomie des cavaliers lors de promenades ou randonnées de un à plusieurs jours sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés,
- Il transmet les bases de l'équitation de tourisme équestre pour permettre aux cavaliers de participer aux activités en sécurité et avec agrément,
- Il gère et travaille la cavalerie dont il a la charge afin de la maintenir en état, de la valoriser et de la sécuriser,
- Il gère les efforts, la locomotion et le mental des équidés dont il a la charge pour le respect de leur intégrité,
- Il assure le choix et la maintenance du matériel (bourrellerie, matelotage)...

- Il participe à l'organisation et la promotion des activités de tourisme équestre, de sa structure ou de la structure qui l'emploie.

2 FORMATION

2.1 Entrée en formation

Test d'entrée en formation

Le candidat qui souhaite entrer en formation d'accompagnateur doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation, qui est un examen.

Pour pouvoir se présenter aux tests d'entrée en formation, le candidat doit fournir les justificatifs des pièces suivantes :

- ♦ être titulaire d'une licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité,
- ♦ avoir 18 ans révolus,
- ♦ être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier ou du Degré 2 de Cavalier délivré par la FFE,
- ♦ totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur de Bronze délivré avant le 1^{er} août 2011 ou du brevet fédéral de Randonneur d'Argent délivré après le 1^{er} août 2011,
- ♦ être détenteur:
 - soit de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, à l'exclusion de tout autre diplôme – Les Premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables,
 - soit du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail – SST – délivré après le 5 décembre 2002 sous le contrôle de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés – CNAMTS – est accepté si son titulaire est à jour de ses obligations de formation continue : recyclage dans les 12 mois qui suivent la formation initiale puis recyclages tous les 24 mois au maximum. Le candidat doit fournir à la FFE une copie recto-verso de sa carte SST portant le timbre des recyclages effectués.

Conditions d'accès à la formation

Pour entrer en formation d'accompagnateur, le candidat doit être titulaire :

- ♦ de l'attestation de réussite au test d'entrée en formation délivrée par la FFE en cours de validité. Cette attestation est valable pendant un an,
- ♦ de la licence fédérale en cours de validité.

Contrat de formation

Le candidat à l'entrée en formation d'accompagnateur choisit un centre de formation ATE agréé par la FFE.

Il signe un contrat de formation avec le centre de formation.

Lorsque le centre de formation fait appel à un autre centre de tourisme équestre pour la mise en situation professionnelle, un avenant doit le préciser.

2.2 Programme

A. Organisation

La formation est organisée en six modules :

- ♦ Module 1 : Technique équestre
- ♦ Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie
- ♦ Module 3 : Encadrement des promenades et randonnées
- ♦ Module 4 : Connaissances générales
- ♦ Module 5 : Entretien des équipements.
- ♦ Module 6 : Stage de mise en situation professionnelle

B. Positionnement et volumes horaires

Lorsqu'un candidat est admis au test d'entrée, le jury effectue son positionnement qui détermine les volumes horaires préconisés pour que chaque accompagnateur en formation puisse se présenter à l'examen final.

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 405 heures + 195 heures de stage de mise en situation pédagogique. Soit 600 heures au total.

- ◆ Module 1 : 150 heures
- ◆ Module 2 : 60 heures
- ◆ Module 3 : 135 heures
- ◆ Module 4 : 40 heures
- ◆ Module 5 : 20 heures
- ◆ Module 6 : 195 heures

Le positionnement permet de prescrire, pour chaque module, d'éventuels allègements ou renforcements, par rapport aux volumes horaires recommandés. Le renforcement du volume de formation prescrit pour un module ne peut être supérieur à 50 % du volume recommandé pour ce module. Le renforcement total prescrit ne peut excéder 20 % du volume total recommandé, soit 120 h pour un total de formation de 720 h. Un candidat qui nécessiterait un volume plus important ne doit pas être reçu aux tests d'entrée.

Ces volumes de formation doivent figurer dans le livret de formation et dans le contrat de formation.

Si les volumes de formation nécessitent d'être redéfinis après la délivrance du livret de formation parce qu'ils ne correspondent pas à la réalité des besoins de l'accompagnateur en formation, le formateur peut, avec son accord, demander à la FFE de prendre en compte de nouveaux volumes de formation à valider pour se présenter à l'examen. Cette redéfinition des volumes n'est possible qu'une seule fois.

C. Mise en situation pédagogique d'accompagnement

La validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique n'est possible que si le stagiaire a effectué les 100 premières heures de formation réparties comme suit :

- 15 jours minimum de formation (soit 70 heures) + 4 jours de « randonnée école » avec obligatoirement 3 nuitées à l'extérieur (soit 30 heures).
- Un entretien validé par le formateur suivant les critères définis dans la grille de certification en annexe.

Elle se formalise par une validation datée du formateur sur le livret de formation et sur le suivi informatique de la formation de l'accompagnateur qui donnera lieu à la production d'une attestation téléchargeable.

A la suite de cette validation l'accompagnateur en formation peut encadrer des activités d'équitation d'extérieur et de Tourisme Équestre dans le cadre de sa formation et sous l'autorité d'un tuteur.

D. Contenu : le référentiel de formation

Module 1 : Technique Equestre

Les contenus du module 1 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- ◆ M 1.1 Seller et brider correctement un cheval avec son équipement de randonnée et ajuster le matériel,
- ◆ M 1.2 Travailler un cheval en main et le présenter en main à l'arrêt, au pas et au trot,
- ◆ M 1.3 Embarquer un cheval en sécurité dans un van ou un camion,
- ◆ M 1.4 Réaliser le travail d'un cheval en longe à l'extérieur,
- ◆ M 1.5 Réaliser la détente et le travail d'un cheval monté,
- ◆ M 1.6 Réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié,
- ◆ M 1.7 Réaliser le travail d'un cheval monté avec cheval de main bâti ou non,
- ◆ M 1.8 Réaliser des difficultés avec un cheval de main bâti ou non,
- ◆ M 1.9 Évaluer les capacités d'un équidé et son comportement pour un emploi par le public,
- ◆ M1.10 S'exprimer clairement pour parler du cheval et de son travail en utilisant un langage technique et professionnel juste.

Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie

Les contenus du module 2 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- ◆ M 2.1 Aménager et entretenir l'espace de vie du cheval et assurer les soins usuels,
- ◆ M 2.2 Reconnaître et différencier les différents aliments du cheval et les plantes toxiques,
- ◆ M 2.3 Adapter, choisir l'alimentation et l'abreuvement en fonction de l'activité,
- ◆ M 2.4 Évaluer et programmer la quantité du travail de sa cavalerie,
- ◆ M 2.5 Appliquer les mesures de prophylaxie courantes,
- ◆ M 2.6 Connaître et programmer les vaccinations des équidés, obligatoires, volontaires,
- ◆ M 2.7 Composer et utiliser une trousse de secours d'écurie et de randonnée,
- ◆ M 2.8 Mettre en œuvre des situations de contention : pli de peau, pose de tord nez,

- ◆ M 2.9 Détecter une boiterie, identifier le membre boiteux, rechercher les causes visibles éventuelles et intervenir dans les cas les plus simples, juger de la suspension ou non du travail,
- ◆ M 2.10 Déceler et soigner les différents traumatismes et plaies dans les limites de ses compétences et dans le respect de l'intégrité du cheval : plaies de harnachement, plaies diverses, traumatismes oculaires, prises de longe,
- ◆ M 2.11 Identifier et apporter les soins nécessaires dans la limite de ses prérogatives au quotidien et dans les situations d'urgence, faire appel au vétérinaire,
- ◆ M 2.12 Enumérer et identifier les affections parasitaires externes, gale, teigne, et internes, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs,
- ◆ M 2.13 Décrire et comprendre l'appareil locomoteur, sa mécanique et ses pathologies, tares, arthrose...
- ◆ M 2.14 Décrire et comprendre l'appareil respiratoire, son fonctionnement et les symptômes d'affection, grippe, gourme, emphysème...
- ◆ M 2.15 Connaître et décrire l'appareil circulatoire et son fonctionnement,
- ◆ M 2.16 Décrire le pied, ses aplombs, son fonctionnement mécanique ainsi que ses pathologies, pourriture de fourchette, clou de rue, encastelure, bleime, seime... Entretenir l'hygiène et le bon état des pieds des chevaux,
- ◆ M 2.17 Enlever et remettre un fer et procéder à un dépannage élémentaire,
- ◆ M 2.18 Constituer et utiliser une trousse de dépannage élémentaire de maréchalerie d'écurie et de randonnée,
- ◆ M 2.19 Equiper un cheval pour le transport,
- ◆ M 2.20 Apprécier le modèle d'un cheval, définir des critères objectifs de choix, apprécier sa valeur.

Module 3 : Encadrement de promenades et randonnées

Les contenus du module 3 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- ◆ M 3.1 Identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques,
- ◆ M 3.2 Organiser et gérer l'accueil de la clientèle,
- ◆ M 3.3 Accompagner le public dès le premier contact avec l'équidé, en application avec les règles de sécurité et d'hygiène qui s'imposent,
- ◆ M 3.4 Evaluer le niveau de la clientèle au travers de parcours,
- ◆ M 3.5 Choisir les chevaux en fonction de la clientèle et les préparer pour l'activité prévue, affecter un cheval adapté au niveau du cavalier,
- ◆ M 3.6 Transmettre les bases techniques de l'équitation d'extérieur et de tourisme pour le confort et la sécurité des cavaliers,
- ◆ M 3.7 Adapter sa sortie en fonction du niveau des cavaliers et du parcours prévu,
- ◆ M 3.8 Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles : 1/25 000e, 1/50 000e, 1/100 000e, 1/200 000e, évaluer les distances, interpréter les signes conventionnels,
- ◆ M 3.9 Préparer l'équipement nécessaire à l'activité prévue,
- ◆ M 3.10 Se conformer aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident, prévoir les liaisons permettant la communication,
- ◆ M 3.11 Donner au groupe les consignes relatives à la sécurité, à la circulation et à la préservation des espaces traversés,
- ◆ M 3.12 Donner des conseils durant la sortie ou la randonnées pour améliorer le contrôle des chevaux et le confort et la sécurité des cavaliers,
- ◆ M 3.13 Assurer la sécurité des gens, des biens et des tiers. Donner au groupe les consignes relatives aux changements d'allures, de vitesse et de direction et définir les moyens de les leur communiquer,
- ◆ M 3.14 Gérer la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé,
- ◆ M 3.15 Contribuer à l'agrément et au bien-être du groupe,
- ◆ M 3.16, S'informer des aspects culturels et économiques des régions traversées et en communiquer les principales caractéristiques,
- ◆ M 3.17 Transmettre la connaissance et le respect de l'environnement, faune, flore et cultures locales. Veiller à la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...
- ◆ M 3.18 Organiser les haltes et arrêts,
- ◆ M 3.19 Etablir une ligne d'attache de chevaux et s'assurer de leur sécurité lors des étapes, paddocks... Identifier et tracer un itinéraire, rédiger une feuille de route, visualiser et tracer son profil, en évaluer les difficultés,
- ◆ M 3.20 Suivre un itinéraire préparé en respectant la durée prévue,
- ◆ M 3.21 Donner à un tiers les indications permettant de se localiser,
- ◆ M 3.22 Utiliser ses connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine,
- ◆ M 3.23 Utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position.

Le module 3 comprend 4 journées de randonnées école dont au minimum deux nuitées hors du centre.

Module 4 : Connaissances générales

Les contenus du module 4 de formation visent à donner à l'accompagnateur en formation des connaissances sur :

- ◆ M 4.1 La FFE et organes déconcentrés CRE : organisations et missions,
- ◆ M 4.2 Le tourisme, la réglementation de l'usage des chemins et le code de la route,
- ◆ M 4.3 La réglementation de l'encadrement et l'environnement institutionnel,
- ◆ M 4.4 Le droit du travail, les responsabilités et les assurances,
- ◆ M 4.5 Les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion,
- ◆ M 4.6 La réglementation concernant le transport des animaux vivants et des chevaux,
- ◆ M 4.7 Les règles de sécurité et la prévention des accidents active, passive et les Equipements de Protection Individuels / EPI,
- ◆ M 4.8 La création d'itinéraires de proximité,
- ◆ M 4.9 La conception d'un calendrier d'animations, un programme de randonnées et promenades,
- ◆ M 4.10 Les méthodes de commercialisation des produits de tourisme équestre,
- ◆ M 4.11 La création et l'organisation des produits de tourisme équestre. La diversification et l'adaptation de ses produits,
- ◆ M 4.12 L'élaboration d'un document publicitaire, les partenaires de commercialisation et les publics d'usagers,
- ◆ M 4.13 La réponse téléphonique,
- ◆ M 4.14 L'évaluation de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration de ses prestations.

Module 5 : Entretien des équipements

Les contenus du module 5 de formation visent à donner la capacité à l'accompagnateur en formation de :

- ◆ M 5.1 Effectuer la maintenance du matériel et des installations,
- ◆ M 5.2 Contrôler l'état des installations,
- ◆ M 5.3 Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité,
- ◆ M 5.4 Choisir et entretenir l'équipement du cheval de randonnée,
- ◆ M 5.5 Effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles, pose d'un rivet...
- ◆ M 5.6 Effectuer et choisir les différents nœuds et lignes d'attaches : matelotage.

Module 6 : Stage de mise en situation professionnelle

Objectifs :

Le stage de mise en situation professionnelle doit permettre à l'accompagnateur en formation d'appréhender la réalité du métier d'accompagnateur de tourisme équestre :

- ◆ en mettant en pratique les acquis de la formation,
- ◆ en participant à l'accompagnement des activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ en observant le savoir-faire de l'équipe du Centre de Tourisme Équestre et en échangeant sur ses pratiques professionnelles,
- ◆ en étant tutoré pour l'acquisition de comportements professionnels.

Ce stage se déroule en quatre phases progressives :

1ère phase : Observation – Découverte du centre

Phase d'une durée moyenne de 15 heures.

Objectifs :

L'accompagnateur en formation prend connaissance :

- ◆ de la structure,
- ◆ du fonctionnement avec les cavaliers,
- ◆ des circuits,
- ◆ des activités du centre,
- ◆ du matériel,
- ◆ de la cavalerie.

Le candidat acquiert de l'expérience dans la gestion d'une écurie.

L'organisation du stage, ses objectifs et le ou les projets à mettre en œuvre sont définis avec le tuteur.

- ◆ M 6.1.1 Prise de connaissance de la structure, du fonctionnement avec des cavaliers, des circuits,
- ◆ M 6.1.2 Pratique de la gestion d'une écurie,
- ◆ M 6.1.3 Soins aux chevaux,
- ◆ M 6.1.4 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ M 6.1.5 Technique équestre, travail du cheval,

- ◆ M 6.1.6 Autres.

2ème phase : Première étape de la mise en œuvre du projet de stage

Phase d'une durée moyenne de 55 heures.

Objectifs :

- ◆ M 6.2.1 Gestion de l'écurie,
- ◆ M 6.2.2 Gestion de l'équipement et de l'environnement naturel de la structure,
- ◆ M 6.2.3 Approche et mise en oeuvre des aspects relationnels en direction des différents publics et partenaires commerciaux et institutionnels,
- ◆ M 6.2.4 Participation et implication de l'accompagnateur en formation aux différentes interventions extérieures liées au fonctionnement de l'entreprise et de la cavalerie : vétérinaire, maréchal ferrant,
- ◆ M 6.2.5 Soins aux chevaux,
- ◆ M 6.2.6 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur et à la mise en route et aux conseils techniques apportés avant le départ,
- ◆ M 6.2.7 Technique équestre,
- ◆ M 6.2.8 Autres.

3ème phase : Apprentissage de l'encadrement d'une promenade

Phase d'une durée moyenne de 55 heures.

Objectifs :

Être capable de :

- ◆ M 6.3.1 Prise en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter l'activité,
- ◆ M 6.3.2 Attribuer les chevaux en fonction des cavaliers, les mettre en route et apporter les conseils utiles avant le départ,
- ◆ M 6.3.3 Respecter un circuit, gérer un groupe de cavaliers avec leurs chevaux, et animer l'activité,
- ◆ M 6.3.4 Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence,
- ◆ M 6.3.5 Entretien et améliorer la cavalerie pour la pratique en sécurité du tourisme équestre,
- ◆ M 6.3.6 Soins aux chevaux,
- ◆ M 6.3.7 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ M 6.3.8 Technique équestre, travail du cheval,
- ◆ M 6.3.9 Autres.

4ème phase : Encadrement d'une randonnée de plusieurs jours

Phase d'une durée moyenne de 70 heures.

Objectifs :

- ◆ M 6.4.1 Connaître et mettre en œuvre les différentes formes d'intendance,
- ◆ M 6.4.2 Décrire et évaluer une randonnée réalisée sous ses différents aspects,
- ◆ M 6.4.3 Participer à l'encadrement de randonnées – 6 journées minimum,
- ◆ M 6.4.4 Soins aux chevaux,
- ◆ M 6.4.5 Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur,
- ◆ M 6.4.6 Technique équestre, travail du cheval,
- ◆ M 6.4.7 Autres.

2.3 Agrément

L'agrément de la FFE est la validation d'un centre de formation constitué d'un Centre de Tourisme Équestre et de son formateur. Il est lié à la fois à la structure et à la personne qui assure la formation. Il est délivré par la FFE après étude du dossier de demande et avis du CRE. Il peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions ou en cas de dysfonctionnement avéré. Il est valable trois ans, sauf délivrance d'un agrément provisoire.

Si le formateur quitte la structure, une nouvelle demande d'agrément doit être effectuée.

A. Centre de Tourisme Équestre - centre de formation ATE

Le CTE doit remplir les conditions suivantes :

- ◆ être adhérent de la Fédération Française d'Équitation depuis deux ans minimum,

- ◆ disposer du label Centre de Tourisme Équestre en cours de validité,
- ◆ avoir délivré au moins 100 licences ou équivalents licence* en jours de randonnées pendant le millésime en cours ou le dernier millésime échu,
- ◆ avoir effectué au moins 100 journées de randonnées attestées à l'aide du carnet de randonnée électronique ou équivalents randonnées** en engagements pendant le millésime en cours ou le dernier millésime échu,
- ◆ avoir renseigné le plan de formation type précisant l'organisation de sa formation.

Le centre de Tourisme Équestre peut accueillir au maximum deux élèves en stage pratique par tranche de 100 licences. Des mesures transitoires permettant d'obtenir un agrément provisoire peuvent être définies. Elles sont publiées dans la REF et consultables sur le site internet de la FFE, rubrique Formations équestres / Qualifications professionnelles.

* Équivalents licence

10 journées de randonnée attestées à l'aide du carnet de randonnée électronique pour des cavaliers licenciés extérieurs au centre sont comptabilisées pour une équivalence licence.

** Équivalents randonnées

1 engagement est comptabilisé pour un équivalent journée de randonnée.

Une journée de randonnée ne peut être comptabilisée que pour une équivalence.

B. Formateur

Le formateur doit :

- ◆ être détenteur d'une licence fédérale en cours de validité,
- ◆ être titulaire de la ou des qualifications suivantes depuis deux ans minimum :
 - soit GTE,
 - soit BPJEPS mention TE ou BPJEPS Spécialité «Educateur Sportif», mention «Activités Equestres» (en 4UC) option 4C «Equitation d'extérieur»
 - soit BEES 1 option TE dont le titulaire devra apporter la preuve de son option,
 - soit BEES 1 équitation ou BEES 2 équitation et titulaire également de l'ATE,
 - soit BPJEPS mention équitation, équitation de tradition et de travail ou équitation Western ou BPJEPS Spécialité « Educateur Sportif», mention «Activités Equestres» (en 4 UC) autres option que « equitation d'extérieur » et titulaire également de l'ATE,
 - soit BEES 1 ou 2 équitation ou BPJEPS Spécialité «Educateur Sportif», mention «Activités Equestres» (en 4 UC) autres options que « equitation d'extérieur » et justifier de sa compétence en Tourisme Equestre au moyen d'un dossier synthétique exposant les acquis de l'expérience de ce domaine.
- ◆ être détenteur d'un code examinateur actif à la FFE,
- ◆ suivre les regroupements ou formations fédérales requises,
- ◆ être titulaire du certificat fédéral de formateur ATE

C. Certificat Fédéral de Formateur ATE / CFF ATE

Ce certificat est délivré par la FFE au Formateur ATE qui a participé au séminaire « formateur ATE » organisé sur le parc équestre fédéral.

Ce certificat peut être retiré à son détenteur lorsque l'une des conditions nécessaires pour sa délivrance n'est plus remplie.

Déclaration à la DIRECCTE

Le centre de formation qui opère dans le cadre de la formation professionnelle continue doit répondre aux obligations de déclaration auprès de l'autorité administrative, DIRECCTE, Art L 6313 et L 6351 du Code du Travail. Le dossier pour effectuer cette déclaration s'obtient auprès de la DIRECCTE.

2.4 Livret de formation

Le centre de formation demande un livret de formation à la FFE lors de l'entrée de la personne en formation. Cette demande comporte tous les renseignements nécessaires sur la personne qui entre en formation et les volumes horaires de formation prescrits lors des tests d'entrée.

Le livret de formation présente un intérêt pédagogique pour l'accompagnateur en formation. Il doit accompagner l'élève durant toute sa formation. Il a une validité de deux ans. Une prolongation d'un an peut être accordée par la FFE.

Le formateur doit saisir les validations de suivi de modules de formation et les exigences préalables à la mise en situation professionnelle de l'élève sur le site internet de la FFE pour leur prise en compte.

Le livret permet au stagiaire de faire un suivi du nombre d'heures effectuées pour chaque module y compris le stage pratique de mise en situation professionnelle.

Le livret permet au formateur, au tuteur et au stagiaire le suivi des apprentissages et des activités annexes. Le stagiaire peut y reporter ces difficultés et ces besoins.

Tout changement de lieu de formation peut y être notifié.

Le formateur doit saisir les validations de suivi de module de formation ou d'exigence préalable à la mise en situation professionnelle de la personne en formation sur le site internet de la FFE pour leur prise en compte officielle par la FFE.

2.5 Statut de l'Accompagnateur de Tourisme Équestre en formation

Le centre de formation est employeur ou prestataire de l'accompagnateur en formation.

1. Le centre de formation est employeur : le contrat de travail définit les temps de travail et de formation du salarié.
2. Le centre de formation est prestataire. Le contrat de formation répond aux obligations de l'Article L 6353 - 3 à 7 du code du travail et précise au minimum :
 - ◆ le niveau préalable d'entrée demandé,
 - ◆ la nature, le contenu et l'organisation de la formation et les effectifs concernés,
 - ◆ l'identification du ou des formateurs et leur qualification,
 - ◆ le prix de la formation, ses modalités de paiement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation et de règlement,
 - ◆ les conditions de rupture anticipée et le délai de rétractation lors de la signature de la convention,
 - ◆ les conditions générales et en particulier l'obligation pour l'élève d'être couvert par une assurance sociale durant sa formation.

Un contrat type est proposé sur le site internet de la FFE, espace Ressources et Qualité.

D'autres formules peuvent être proposées par les organismes en charge de l'emploi et de la formation.

3. La formation se déroule dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (entrée en vigueur à compter du 01/09/2019).
Le contrat d'apprentissage et son enregistrement doivent être conforme aux dispositions prévues par le code du travail.

Les stagiaires percevant une rémunération durant leur formation doivent demander auprès des services départementaux de l'état une attestation de déclaration de stagiaire en formation dès validation par leur centre de formation des exigences préalables à la mise en situation d'accompagnement, conformément aux articles L 212 – 1 et L 212 – 11 du code du sport.

2.6 Centre de stage de mise en situation professionnelle

Lorsque le centre de formation fait appel à un autre Centre de Tourisme Équestre pour la mise en situation professionnelle, un avenant au contrat de formation signé doit le préciser. Le CTE où se déroule le stage doit être labellisé Centre de Tourisme Équestre et peut accueillir au maximum deux Accompagnateurs de Tourisme Équestre en formation en stage pratique par tranche de 100 licences. Le tuteur doit avoir les mêmes compétences que le formateur.

2.7 Candidat à la formation en situation de handicap

Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation Accompagnateur de Tourisme Équestre est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoie un ou des aménagements de situations certificatives, il doit faire une demande à la FFE.

Cette demande comporte au minimum un CV, une lettre de motivation pour son projet, un certificat médical décrivant la nature de son handicap et les aménagements nécessaires à prévoir. Le candidat peut y ajouter toute pièce qu'il jugerait utile.

La FFE statue sur cette demande : elle refuse ou accorde le ou les aménagements demandés au regard de la sécurité du candidat, des pratiquants, des tiers et des équidés. Dans le cas où des aménagements seraient acceptés, ils seront portés sur le livret de formation et communiqués au jury lors de l'examen. La FFE peut refuser la délivrance du livret de formation si la sécurité du candidat et des tiers ne peut être garantie dans le cadre de la formation. En dehors de cette procédure, le jury ne doit accorder aucun aménagement des situations certificatives.

3 ÉPREUVES DES EXAMENS

3.1 Test d'entrée

Le test d'entrée comporte 3 Tests

A. Test technique à cheval

Durée : Elle est définie en fonction du parcours par l'organisateur

Le test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau Galop 6 de Pleine Nature, évalué en acquis / non acquis Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 22 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé calculé pour une vitesse de réalisation du parcours de 10 km/heure. Protection céphalique et protège dos obligatoires pour cette épreuve.

Nouveau PTV réglementaire, à compter du 01/09/2016 voir grille d'évaluation.

B. Parcours d'orientation pédestre

Durée : Elle est définie en fonction du parcours par l'organisateur

Le parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évalué en acquis / non acquis. Les balises doivent être équipées d'une pince de contrôle, ou autre matériel similaire et non indiquées sur la carte. Le parcours est établi par l'organisateur sur une carte au 1/25000^{ème} ou copie couleur. L'organisateur en distribue un exemplaire à chaque candidat 10 mn avant le départ, à l'écart des autres concurrents.

Le parcours ne doit pas comporter de pièges. Les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 mètres et placées à environ un mètre du sol. Le candidat doit trouver au minimum 6 balises, dans un temps maximum défini correspondant à une vitesse de 4km/h.

C. Entretien de motivation

Durée : 20 mn

Le candidat expose au jury son projet professionnel et sa motivation, puis le jury questionne le candidat sur son exposé ainsi que sur ses connaissances sur le milieu et l'activité de tourisme équestre en France, le métier d'accompagnateur équestre, la formation et l'examen ATE.

3.2 Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP)

Pour valider l'EPMSP le stagiaire doit avoir effectué les 100 premières heures de formation :

- 15 jours minimum de formation (soit **70 heures**) + 4 jours de « **randonnée école** » avec obligatoirement 3 nuitées à l'extérieur (soit **30 heures**). La « **randonnée école** » se définit comme une situation formative d'accompagnement d'une randonnée par les stagiaires en formation, sous contrôle du formateur. Le public d'application peut être composé soit d'autres stagiaires en formation, soit de tout autre public « cobaye ». Le groupe sera composé de 4 personnes au minimum.
- **Un entretien avec le formateur doit terminer cette randonnée.**
- A l'issue de ce module les EPMSP seront validées et une convention de mise en situation de stage en entreprise pourra être signée.

3.3 Epreuve professionnelle :

UC2 : Encadrer et animer les activités de tourisme équestre

Le candidat se présente à l'épreuve 2 (UC2) après avoir validé **17 jours de randonnée** :

- **7 jours de randonnée minimum en tant que cavalier**, dont 4 journées sans retour à la base de départ, attestée par un établissement adhérent à la FFE, ou validé sur son carnet de randonnées (ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur délivré avant le 1^{er} août 2011 ou du brevet fédéral de Randonneur d'Argent délivré après le 1^{er} août 2011).
- **4 journées de randonnée école** (de l'EPMSP) avec obligatoirement 3 nuitées à l'extérieur
- **6 jours d'encadrement de randonnée effectués lors du stage en entreprise** (avec au minimum 4 nuitées à l'extérieur de la base ou 2 x 3 journées avec au minimum 2 nuitées à l'extérieur).

Lorsque le stagiaire peut attester de ces conditions obligatoires, il se présente à l'épreuve de mise en situation professionnelle. Il s'agit d'une randonnée d'une journée minimum évaluée par le jury qui utilise une grille critériée, en condition réelle d'accompagnement, suivie d'un entretien (15 mn max)

L'épreuve consiste en l'organisation et la conduite en autonomie et en présence d'au minimum un jury inscrit sur la liste des jurys agréés d'une sortie à cheval d'une journée avec halte de midi sur un itinéraire préparé pour un groupe de 5 personnes minimum, clientes de l'établissement support du stage de mise en situation professionnelle, en assurant à la fois la sécurité et l'agrément des cavaliers ainsi qu'un emploi rationnel des chevaux.

Cette randonnée doit être d'une durée minimum de 5 heures hors temps de pause.

Voir : Procédure de demande de nomination sur la liste des jurys pour l'épreuve professionnelle de l'ATE :

<http://www.ffe.com/Formations/Qualifications-professionnelles-de-la-FFE/ATE>

L'obtention de cette épreuve est une condition obligatoire pour se présenter aux UC 1 et 3.

3.4 Examen général

L'Examen Général se compose de 3 UC dont le déroulement et les critères d'évaluation sont définis dans le présent règlement. Le jury utilise les grilles d'évaluation réglementaires pour les apprécier.

UC1 : Participer au fonctionnement de la structure

I) **Production d'un rapport** (20 pages minimum, 25 maximum, hors annexes)

Il s'agit d'un rendu des expériences du stagiaire lors de son alternance en entreprise et de sa formation en centre.

Rédigé à la 1^{ère} personne, il prendra la forme d'un récit, illustré de descriptions, d'analyses personnelles, apportant des preuves tangibles de ce qui est annoncé.

Le rapport doit être transmis en version papier et numérique sur clé USB au CRE 15 jours avant la présentation orale.

Chapitres du rapport :

- 1/ Présentation personnelle
- 2/ Présentation de la structure
- 3/ Présentation de la cavalerie et du suivi sanitaire
- 4/ Présentation de la randonnée conduite (dans le cadre de l'UC2)

II) **Présentation orale** (15mn maximum) suivie d'un entretien (15mn minimum)

Le candidat présente et soutient son dossier à l'oral en utilisant les supports de communication numériques.

UC3 : Maitriser les techniques de la spécialité du tourisme équestre

Les 5 épreuves de l'UC 3 sont évaluées indépendamment les unes des autres. Le candidat conserve le bénéfice des acquisitions partielles de cette UC pendant 5 ans.

1. Epreuve 3a : détente montée et parcours en terrain varié (PTV)

Durée : Détente montée (15 mn) et PTV (10 mn) :

Déroulement de l'épreuve : Situation professionnelle de maîtrise des techniques équestres professionnelles de tourisme équestre sur un parcours imposé en terrain varié.

Protection céphalique aux normes et protège-dos obligatoires pour ce test.

Le candidat présente sa détente préalable à la réalisation du parcours.

Puis il déroule le parcours conforme aux normes techniques, précisées dans la grille d'évaluation et au plan du parcours affiché. Seuls les blocs de difficultés peuvent être intervertis pour mettre en place un parcours adapté à la configuration du terrain d'examen.

A l'issue de l'épreuve, le candidat s'entretient avec le jury et analyse sa prestation technique. Il évalue sa prestation, le comportement et les aptitudes de son cheval et s'exprime dans un langage clair et professionnel.

Nouveau PTV réglementaire, voir grille d'évaluation

2. Epreuve 3b : Longe

Durée : 15 mn

Déroulement de l'épreuve : Le candidat présente le travail à la longe d'un cheval de tourisme équestre.

Il travaille le cheval préalablement détendu aux trois allures en incluant des transitions, des changements de direction et des difficultés en terrain varié. Ce travail doit permettre d'évaluer la compétence de longeur du candidat ainsi que sa capacité à utiliser la longe dans son travail des chevaux de tourisme équestre. A la disposition du candidat sur l'aire d'évolution : barres d'obstacles pour mettre en place des dispositifs de TREC, un obstacle (chandeliers adaptés au saut en longe), et si possible des obstacles naturels – tronc, fossé, plans inclinés. Pour mettre en place les dispositifs, le candidat peut bénéficier de l'aide d'une personne à qui il donnera l'ensemble de ses indications.

A l'issue de l'épreuve, le candidat s'entretient avec le jury et analyse sa prestation technique. Il évalue sa prestation, le comportement et les aptitudes de son cheval et s'exprime dans un langage clair et professionnel.

3. Epreuve 3c : Orientation et Topographie

Durée : 15 mn.de préparation + 25 mn d'épreuve

Déroulement de l'épreuve : Epreuve sur carte de topographie et d'orientation.

Le jury donne au candidat une carte ou une portion de carte IGN ou Top 25 échelle 1/25000 (les cartes peuvent comporter différents reliefs : moyenne montagne, mer, bocage...), – et du matériel topographique – boussole, curvimètre, compas, rapporteur, équerre, crayon à papier, gomme et GPS.

Le candidat prépare un itinéraire d'1/2 journée minimum, 1 journée maximum comportant 1 halte.(15mn de préparation)

Le jury demande au candidat de décrire l'itinéraire préparé, puis questionne le candidat sur l'échelle, le relief, et toute information permettant de vérifier sa capacité à extraire de la carte des informations pertinentes et à présenter et utiliser les différentes fonctions d'un GPS.

4. Epreuve 3d : Maréchalerie

Durée : 25 mn maximum.

Déroulement de l'épreuve : Le candidat utilise les gestes justes de maréchalerie pour enlever et/ou remettre un fer, effectuer un dépannage élémentaire, composer une trousse de maréchalerie, prendre et maintenir le pied.

5. Épreuve 4 : Tirage au sort d'une situation

Déroulement :

30 mn avant l'épreuve, le candidat tire au sort 1 situation à évaluer parmi les 4 situations suivantes (a, b, c, ou d) :

Situation a : Nutrition

Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum.

Déroulement de l'épreuve : Les candidats sont interrogés sur l'alimentation des chevaux, le rationnement, la connaissance et la reconnaissance des différents aliments et de leur valeur nutritive, ainsi que sur les données économiques liées à l'alimentation des chevaux.

Situation b : Épreuve de premiers gestes de secourisme équin

Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum.

Déroulement de l'épreuve : Tirage au sort d'un sujet de démonstration pratique (questions A à E) avec réalisation de gestes techniques et d'une question de connaissance (questions 1 à 9) avec exposé et entretien avec le jury

Questions pratiques :

- | | |
|---|--|
| A. Relever la température rectale | 2. Blessures de harnachement |
| B. Relever la fréquence respiratoire | 3. Affection de l'appareil locomoteur |
| C. Relever la fréquence cardiaque | 4. Critères d'appréciation de l'état général du cheval, causes et effets |
| D. Apprécier l'aspect des muqueuses | 5. Critères d'appréciation des aplombs du cheval |
| E. Contrôler le signalement et les vaccinations | 6. Affections de l'appareil digestif |

Questions de connaissances :

définition /symptômes/1er soins/prévention

- | | |
|----------------|---------------------------------------|
| 1. Parasitisme | 7. Plaies superficielles et profondes |
| | 8. Myosites |
| | 9. Fourbure |

Situation c : Épreuve de matelotage et bourrellerie

Durée : 15 mn minimum, 25 mn maximum.

- Déroulement de l'épreuve de matelotage : Epreuve pratique de matelotage dans laquelle le candidat effectue à la demande du jury un nœud d'attache et une ligne d'attache. L'épreuve est suivie d'un entretien permettant de vérifier la connaissance du candidat de différents nœuds et de leur usage.
- Déroulement de l'épreuve de bourrellerie : Epreuve pratique dans laquelle le candidat décrit les outils et accessoires de bourrellerie et effectue sur la demande du jury une réparation simple.

Situation d : Embarquement

Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum.

Déroulement de l'épreuve : Le candidat équipe, embarque et organise le transport d'un équidé. Il connaît et explique la réglementation du transport des chevaux. Le candidat bénéficie de l'aide d'une personne à qui il donne l'ensemble des indications.

4 SESSION D'EXAMEN

4.1 Programmation

A. Programmation du test d'entrée et de l'examen général

Les Comités Régionaux d'Équitation, CRE, enregistrent pour chaque session de tests d'entrée ou d'examen général une Déclaration Unique de Session d'Examen, DUSE.

La FFE valide les DUSE qui constituent le calendrier national.

La région organisatrice peut se réserver des places pour les inscriptions régionales. Elle devra alors inscrire elle-même les candidats concernés. Les droits d'inscription sont fixés par la région organisatrice et lui reviennent après déduction du prélèvement forfaitaire effectué pour la gestion informatique des examens.

La session doit comporter un minimum de 8 inscrits.

B. Programmation de l'épreuve professionnelle de l'UC 2

Chaque session d'épreuve professionnelle doit être enregistrée sur le site ffe.com par le centre de formation qui l'organise sur internet au plus tard 15 jours avant son organisation.

4.2 Centre d'examen

Le centre d'examen est responsable de l'organisation générale de la session : accueil, affichage, horaires, public de cavaliers, chevaux, ateliers, matériel, terrains, salles...

Mémento pour l'organisateur en annexe 10.8 page 58.



4.3 Jury

Le président de jury est le garant de la conformité et du bon déroulement des épreuves, de l'application du règlement et de la conformité des PV avec les évaluations des membres du jury. S'il est formateur, il ne doit pas avoir de candidat issu de son centre de formation dans la session. Il renseigne le compte rendu de la session à l'attention de la DTN et y mentionne tout incident.

A. Test d'entrée

Le jury est composé de deux membres minimum ; il est proposé sur la Déclaration Unique de Session d'Examen (DUSE) et validé par la FFE. Le DTN ou son représentant est membre de droit de ce jury.

B. Épreuve Professionnelle

Le jury proposé sur la DUSE est validé par la FFE. Il doit figurer sur la liste fédérale des juges agréés pour l'évaluation de l'épreuve 2 validant l'UC 2 et ne peut pas être le formateur du candidat. Un représentant de la Direction Technique Nationale est membre de droit de ce jury.

C. Examen général

Le Jury des sessions d'examen est proposé sur la DUSE et validé par la FFE.

Il comporte :

- ◆ le président de jury : le (la) Directeur(trice) Technique Nationale ou son représentant,
 - Un Conseiller Technique Sportif du ministère des sports ou son représentant,
 - Deux représentants d'établissements labellisés Centre de Tourisme Équestre, dont un formateur ATE,
 - des professionnels qualifiés : GTE, ATE, BPJEPS TE, vétérinaires, maréchal ferrant...
 - Le jury d'une épreuve certificative de l'examen général doit être composé au minimum de deux membres, sauf dans le cas de l'épreuve professionnelle.

4.4 Candidats

A. Conditions à remplir pour s'inscrire à l'épreuve professionnelle

- être titulaire de la licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité,
- Avoir effectué ses **6 jours d'encadrement de randonnée lors du stage en entreprise** (avec au minimum 4 nuitées à l'extérieur de la base ou 2 x 3 journées avec au minimum 2 nuitées à l'extérieur).
- Transmet, 7 jours avant l'épreuve, son dossier de préparation de la randonnée à l'examineur de l'épreuve professionnelle

B. Conditions à remplir pour s'inscrire à l'examen général

- être titulaire de la licence fédérale de compétition – LFC – en cours de validité,
- avoir validé les volumes horaires de formation et de stage professionnel prescrits dans le livret stagiaire informatique
- avoir validé l'épreuve professionnelle de l'UC 2

C. Modalités d'inscription

La région organisatrice peut se réserver des places pour les inscriptions régionales aux tests ou à l'examen général. Dans ce cas, elle devra inscrire elle-même les candidats concernés.

◆ Test d'entrée

Pour le test d'entrée, l'inscription des candidats se fait sur le site ffe.com par l'intermédiaire d'une structure adhérente. Les pièces justificatives doivent être envoyées à la FFE par courrier 15 jours au plus tard avant la date de la session.

En cas d'annulation d'une inscription avant la date de clôture de la session, le montant des frais d'inscription, déduction faite de la part fédérale, est re-crédité, au traitement des résultats, sur le compte de l'adhérent ayant inscrit le candidat.

◆ Épreuve professionnelle

Le candidat doit être inscrit sur le site ffe.clubSIF par le centre de formation en même temps que la création de l'épreuve et au plus tard 15 jours avant son organisation.



♦ Examen général

Pour l'examen général, l'inscription des candidats se fait sur le site ffe.clubSIF par l'intermédiaire d'un centre de formation agréé ATE. Le questionnaire de suivi de cohorte renseigné, téléchargeable lors de l'inscription internet, doit être retourné à FFE Formation au plus tard 7 jours avant la date de la session :

En cas d'annulation d'une inscription avant la date de clôture de la session, le montant des frais d'inscription, déduction faite de la part fédérale, est re-crédité, au traitement des résultats, sur le compte du centre de formation ayant inscrit le candidat.

4.5 Évaluation

Toutes les épreuves sont des UC évaluées obligatoirement en utilisant la grille d'évaluation réglementaire qui en précise les critères. L'évaluation se finalise par un verdict acquis / non acquis. Le déroulement des épreuves certificatives doit être conforme au règlement de l'examen.

Le candidat doit se présenter dans une tenue d'équitation correcte et adaptée.

Protection céphalique et protège dos obligatoires pour les épreuves à cheval de l'UC3. Protection céphalique obligatoire lorsque le candidat est à cheval lors de l'évaluation de l'UC 2.

4.6 Résultats

Les résultats sont définitifs après contrôle et validation de la session d'examen par la FFE.

A. Test d'entrée

Chacun des trois tests doit être acquis pour que le test d'entrée soit acquis.

Dans le cas où le test est acquis, le jury définit les volumes de formation individuels en prescrivant éventuellement des allègements ou des renforcements de formation par rapport aux volumes recommandés.

Les résultats sont enregistrés par le CRE sur internet grâce à son code dans les 10 jours suivant la session.

Le PV de résultat papier avec les signatures des membres du jury, le compte rendu et les grilles d'évaluation doivent parvenir à FFE Formation dans le même délai.

La validité du test pour permettre l'entrée en formation est d'un an à compter du jour de la session. Chaque épreuve du test d'entrée validée reste valable pendant un an.

La FFE délivre aux candidats une attestation de réussite aux épreuves concernées ou au test d'entrée.

B. Épreuve professionnelle UC 2

Le jury enregistre les résultats sur le site internet de la FFE Club SIF dans les 10 jours suivant l'épreuve grâce à son code examinateur. Il doit envoyer son PV et le résultat ainsi que le compte rendu écrit de son évaluation porté sur la grille d'évaluation dans les 10 jours à la FFE Formation.

C. Examen général UC 1 et 3

Le CRE enregistre les résultats des sessions d'examen général sur le site internet de la ffe.clubSIF dans les 10 jours suivant la session grâce à son code.

Le PV général de l'examen papier, signé des membres du jury, le compte rendu et les grilles d'évaluation doivent être envoyés à FFE Formation dans le même délai.

En cas de réussite à cette épreuve, le diplôme d'Accompagnateur de Tourisme Équestre sera envoyé par la FFE au candidat.

En cas d'acquisition partielle, la FFE délivre aux candidats une attestation de réussite pour les épreuves concernées. Chaque épreuve acquise a une validité d'un an. Une UC acquise dans sa totalité est valable 5 ans.



L'ensemble des grilles d'évaluation en version « non spécimen » utilisable pour les évaluations en examen est téléchargeable sur l'espace FFE Club SIF des Centres de formation agréés et des CRE, dans l'onglet Formation > Documents.



Grille d'évaluation du test d'entrée en formation ATE

A. Test technique à cheval

Durée : Elle est définie en fonction du parcours par l'organisateur

Le test technique à cheval, correspond à un parcours en terrain varié / PTV de Niveau Galop 6 de Pleine Nature, évaluée en acquise / non acquise. Le parcours d'une distance de 0,8 à 2 kms comprend 22 difficultés maximum, naturelles ou simulées pouvant être rencontrées dans le cadre de la randonnée à effectuer dans la limite du temps accordé calculé pour une vitesse de réalisation du parcours de 10 km/heure. Protection céphalique et protège dos obligatoires pour cette épreuve.

Lieu / Date :					
Nom du candidat / Prénom :					
Bloc	Allure	Exercice	+	-	Commentaires
A	En main	1 Plan descendant au trot			
		2 Branches basses + 30 cm environ			
B	Montoir	3 Montoir à gauche dans un cercle de 2,50 m			
	Trot	4 Ruelle en Z			
		5 Cercle de 20 m au trot enlevé en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes			
	Arrêt	6 Zone d'arrêt 3 m			
	Trot	7 Départ au trot de l'arrêt			
		8 Cercle de 20 m au trot enlevé à l'autre main en obtenant quelques foulées d'extension d'encolure, reprendre ses rênes			
Reculer	9 Reculer de 2 m dans un couloir de 4 m x 0,9				
C	Galop	10 Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué zone de 8 m			
		11 Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m			
	Pas	12 Zone de transition 20 m entrer au galop sortir au pas			
	Galop	13 Départ au galop du pas en ligne droite sur le pied indiqué 4 m			
		14 Contre galop sur une difficulté type 3 portes : 2,5 x 10 m			
15 Zone de transition trot puis pas					
D	Pas	16 Barrière passage à niveau			
E	Libre	17 Contre bas (environ 80 cm)			
G	Galop	18 Deux sauts en courbe 80 cm espacés de 15 à 20 m			
	Arrêt	30 m environ : Arrêt, immobilité en selle dans un cercle 2,5m			
H	Cheval de main	20 Plan ascendant ou descendant au pas			
		21 Franchir un petit tronç 40 cm environ			
		22 Slalom au pas 5 x 6 m			
Total +			22	Obtenir un total mini de 14 +/22 pour valider le test	
Notes d'ensemble	Attitude, fonctionnement, liant, aisance et stabilité du cavalier : + / -				
	Emploi des aides : + / -				
	Réalisation des contrats, maîtrise technique du cavalier : + / -				
Total +			3	Obtenir un total mini de 2 +/3 pour valider le test	
1 chute : Non acquise <input type="checkbox"/>		Non réalisation de la totalité du parcours : Non acquise <input type="checkbox"/>		Attitude dangereuse, comportement brutal, cheval en mauvais état général, boiteux : Non acquise <input type="checkbox"/>	
Résultat final : Il faut obtenir			<input type="checkbox"/> Acquis		<input type="checkbox"/> Non Acquis
Commentaires :					
Jury 1 Nom Prénom : Signature			Jury 2 Nom Prénom : Signature		



Grille d'évaluation du test d'entrée en formation ATE

B. Épreuve d'orientation

Le parcours d'orientation pédestre, correspond au suivi d'un itinéraire de 3 à 5 km sur chemins et sentiers en temps limité comprenant 8 balises, évaluée en acquise / non acquise. Les balises doivent être équipées d'une pince de contrôle, ou autre matériel similaire et non indiquées sur la carte. Le parcours est établi par l'organisateur sur une carte au 1/25000ème ou copie couleur. L'organisateur en distribue un exemplaire à chaque candidat 10 mn avant le départ, à l'écart des autres concurrents.

Le parcours ne doit pas comporter de pièges. Les balises doivent être visibles dans un rayon de 10 mètres et placées à environ un mètre du sol. Le candidat doit trouver au minimum 6 balises, dans un temps maximum défini correspondant à une vitesse de 4km/h.

Lieu / Date :

Le temps de l'épreuve est de : mn/ Test NA à partir de : mn

*6 balises trouvées ou + = A / Moins de 6 balises trouvées = NA

N°	Noms Prénoms	Temps	A / NA	Balises*		Epreuve B A/NA	Si l'épreuve est acquise, préciser : 1 Renforcements ou allègements prescrits 2 Nature exacte 3 Sur quel(s) module(s) ?
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
Jury 1 Nom Prénom : Signature				Jury 2 Nom Prénom : Signature			

ÉLÈVE	Nom / Prénom :
CENTRE DE FORMATION	
FORMATEUR	Nom / Prénom / N° de licence :

Situation de validation

- 4 jours de « randonnée école » avec obligatoirement 3 nuitées à l'extérieur (soit **30 heures**). La « randonnée école » se définit comme une situation formative d'accompagnement d'une randonnée par les stagiaires en formation sous contrôle du formateur. Le public d'application peut être composé soit d'autres stagiaires en formation, soit de tout autre public cobaye qui devront être au nombre de 4 au minimum.
- A l'issue de ce module les EPMSF seront validées et une convention de mise en situation de stage en entreprise pourra être signée.

L'ensemble des critères doit être validé pour que le formateur valide les exigences préalables à la mise en situation pédagogique d'accompagnement.

Epreuve	Critères	+	-	Commentaires	
Séquence d'accompagnement de « randonnée école » avec obligatoirement 3 nuitées à l'extérieur	Conduite de situations d'accompagnement en sécurité	Organise et conduit une Séquence d'accompagnement de « randonnée école »			
		Donne des conseils techniques adaptés			
		Encadre le groupe et donne des consignes pour sa sécurité			
		Veille au respect de la cavalerie des règles et des contraintes			
Entretien avec le formateur : 10 minutes	Connaissance des publics	Connait les principales caractéristiques des différents publics et des niveaux			
		Connait les principes de prise en compte de la sécurité active et passive dans le cadre des activités équestres : port des équipements de protection, comportement des chevaux, cohabitation avec les autres usagers des chemins et des routes			
	Sécurité des pratiquants et des tiers	Analyse les compétences des cavaliers et justifie ses interventions techniques			
		Maîtrise les procédures d'alerte et de secours en cas d'accident,			

Observations :

Résultat Final :

Validée

Non Validée

Date :

Émargement du formateur



Grille d'évaluation du dossier préparatoire de la randonnée de l'épreuve professionnelle

UC 2: dossier préparatoire de la randonnée
Note du jury UC 2 à l'intention du jury l'UC 1.

Lorsque le candidat répond aux conditions, le centre de formation prend contact avec un jury inscrit sur la liste des juges agréés. Le candidat lui transmet, 7 jours avant l'épreuve, son dossier de préparation de la randonnée à l'examineur de l'épreuve professionnelle

Lieu / Date :				
Nom du candidat / Prénom :				
Compétences évaluées	Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Propose un dossier préparatoire de la randonnée	Le dossier est structuré, clair, illustré et argumenté			
Présente un budget prévisionnel	Tous les éléments entrant dans le coût du voyage à cheval sont pris en compte			
Prépare l'itinéraire et le reconnaît pour assurer l'agrément et la sécurité des pratiquants	Qualité de l'itinéraire choisi La feuille de route est rédigée			
Prévoit l'équipement et le matériel nécessaire	Le matériel et les paquetages nécessaires sont prévus et adaptés			
Prévoit les haltes et le bivouac	Les lieux et le matériel sont prévus pour les haltes d'étapes L'intendance et la voiture suiveuse sont prévues et organisées Toutes les contraintes sont prises en compte afin d'organiser un bivouac de qualité			
Le dossier présenté est en adéquation avec la randonnée effectuée	Qualité et pertinence des informations fournies			
<p>Cette grille d'évaluation du dossier préparatoire de la randonnée de l'épreuve professionnelle est complétée par le juge de l'épreuve professionnelle et est destinée au jury de l'UC 1. Elle permet d'apprécier la qualité du dossier préparatoire à la randonnée. Les commentaires viennent éclairer sur la pertinence du dossier présenté par le candidat et l'adéquation avec la randonnée menée. Les commentaires sont indicatifs et il n'y a pas de sanction en termes d'acquis ou non acquis.</p>				
Commentaires :				
Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature				

Épreuve de mise en situation professionnelle d'une randonnée d'une journée minimum évaluée par le jury en utilisant une grille critériée à partir d'une situation professionnelle réelle d'accompagnement, suivie d'un entretien (15 mn maximum).

L'épreuve consiste en l'organisation et la conduite autonome en présence d'un membre du jury d'une sortie à cheval d'une journée avec halte de midi sur un itinéraire préparé pour un groupe de 5 personnes minimum, clients de l'établissement support du stage de mise en situation professionnelle.

L'obtention de cette épreuve est une condition obligatoire pour se présenter aux UC 1 et 3.

Lieu / Date :						
Nom du candidat / Prénom :						
Compétences évaluées		Critères d'évaluation		+	-	Commentaires
1	<u>Transmet son dossier de préparation au jury de l'épreuve pro 7 jours avant l'épreuve</u>	Le dossier répond au cahier des charges du dossier préparatoire de la randonnée de l'épreuve professionnelle				
2	Prépare l'itinéraire et le reconnaît pour assurer l'agrément et la sécurité des pratiquants	Qualité de la préparation Rédige une feuille de route Rédige et présente un dossier sur la sortie, sa préparation, et les aspects liés à sa commercialisation.				
3	Accueille et informe le public sur la sortie prévue	Qualité de l'accueil et des informations données Attitude professionnelle				
4	Prépare les équidés et l'équipement nécessaires à l'activité prévue	Préparation et vérification de la cavalerie et du matériel				
5	Évalue le niveau de la clientèle et attribue les équidés en fonction	Qualité du questionnement Pertinence de l'évaluation et de l'attribution ou de la réattribution				
6	Donne aux cavaliers les consignes relatives au déroulement de la sortie, à la sécurité, à la circulation et à la préservation de l'environnement traversé	Donne des consignes claires et utiles aux cavaliers				
7	<u>Adapte sa sortie au niveau des cavaliers et prend les décisions opportunes face à tout élément à prendre en compte pour la sécurité et l'agrément du groupe</u>	Conduit la randonnée dans le respect de la sécurité et de l'agrément des cavaliers Attitude professionnelle dans les différentes phases de la sortie - accompagnement, halte				
8	<u>Assure la sécurité des chevaux lors de la halte et des arrêts, lignes d'attache et / ou paddocks</u>	Organise les haltes et les arrêts pour l'agrément des cavaliers et des chevaux et dans le respect de la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés				
9	Entretient des relations de qualité avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...	Comportement professionnel à tout moment Donne des consignes claires et précises aux pratiquants et les fait respecter				
10	Gère la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé Indique les changements d'allure, de vitesse et de direction	Respecte l'itinéraire et le programme Prend la décision d'adapter son itinéraire si les circonstances le nécessitent Comportement professionnel adapté et correct avec les tiers et les cavaliers à tout moment Donne des consignes adaptées Contrôle le groupe et son déplacement				

11	Anime son activité	Prépare et anime son activité Attitude conviviale dans les différentes phases de la sortie			
12	Analyse l'environnement, la faune, la flore et les cultures locales et transmet leur connaissance et leur respect S'informe sur les aspects culturels et économiques des régions traversées et en communique les principales caractéristiques	Connait et informe des caractéristiques faunistique et floristique des régions traversées Connait et informe de caractéristiques historiques, culturelles et économiques			
13	Prend les décisions opportunes face à tout élément à prendre en compte pour la sécurité du groupe	Prend les décisions opportunes et procède aux adaptations nécessaires pour la sécurité des pratiquants, tiers et équidés Met en œuvre les procédures adaptées aux circonstances			
14	Clôture sa sortie, en fait le bilan avec ses cavaliers, prend congé	A une relation professionnelle et commerciale avec ses cavaliers			
Obtenir un total mini de 8+/13 pour valider le test					Total +
					/13
Pour valider le test, le candidat doit : - Obtenir un total minimum de 8 « + » sur 13 Et - Ne pas avoir obtenu de « - » aux compétences incontournables (1 - 7 -8)					
Résultat de l'UC2 : <input type="checkbox"/> Acquise <input type="checkbox"/> Non Acquise					
Commentaires :					
Pdt du jury Nom : Prénom : N° de licence : Signature					

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom :

Durée : 15mn maximum pour la présentation, 15mn minimum pour l'entretien.

Déroulement de l'épreuve :

I) Présentation d'un rapport (20 pages min, 25 max, hors annexes)

Chapitres du rapport :

- 1/ Présentation personnelle
- 2/ Présentation de la structure
- 3/ Présentation de la cavalerie et du suivi sanitaire
- 4/ Présentation de la randonnée conduite (dans le cadre de l'UC2)

II) Présentation orale suivie d'un entretien

Le candidat présente et soutient son dossier à l'oral en utilisant les supports numériques qu'il a choisis.

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Communique de manière claire et efficace			
Propose un document structuré, clair, illustré et argumenté			
Utilise des outils bureautiques			
Exploite les informations recueillies au cours de la formation			
Recherche des informations en externe en utilisant des ressources multimédias			
Présente l'activité de sa structure			
Identifie les rôles, fonctions et statuts de chacun			
Se situe au sein de la structure et s'intègre à l'équipe de travail			
Connaît ses droits et ses devoirs			
Prend en compte les obligations légales et de sécurité liées à son activité			
Gère le matériel et les équipements spécifiques			
Aménage et entretien l'espace de vie du cheval et assure les soins usuels Applique les mesures de prophylaxie courantes			
Connaît et programme les vaccinations des équidés			



Identifie et apporte les soins nécessaires dans la limite des ses prérogatives au quotidien et dans les situations d'urgence, fait appel au vétérinaire		
Identifie les caractéristiques des publics et repère ses attentes		
Choisit les activités et une démarche adaptées au niveau des pratiquants		
Met en œuvre les mesures de sécurité adaptées au public		
Identifie les ressources et les contraintes du projet de manière objective		
Définit un plan d'action intégrant les étapes de réalisation		
Propose quelques outils pour évaluer et analyser son projet		
Inclus la randonnée faite pour l'UC 2 dans son projet		
Présente un déroulé d'activité cohérent		
Présente un budget prévisionnel de l'activité cohérent et adapté à la prestation proposée		
Evalue de manière pertinente les points forts et les points faibles de sa prestation		
Total +	/24	Obtenir un total mini de 16 +/24 pour valider le test

Résultat de l'UC 1 :	<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise
Commentaires :		

Jury 1 Nom Prénom : Signature	Jury 2 Nom Prénom : Signature
----------------------------------	----------------------------------

Lieu / Date :

Nom du candidat / Prénom

Le plan du parcours doit être affiché avant la reconnaissance du parcours par les candidats.

Equipement :

Cavaliers : Port du casque, gilet de sécurité et bottes ou mini-chaps obligatoires. Cravache et éperons autorisés.

Cheval : Seule la martingale à anneaux est autorisée.

Détente : 15 minutes

PTV : Durée : Elle est définie en fonction du parcours par l'organisateur

Déroulement de l'épreuve :

Le cavalier détend son cheval aux 3 allures. 2 sautants sont mis à disposition. La détente est observée par le jury. Le jury peut interdire le départ sur le PTV s'il juge le cheval ou les équipements inadaptés.

PTV : Le parcours doit être conforme aux normes techniques précisées dans la grille d'évaluation. Seuls les blocs de difficultés peuvent être intervertis pour mettre en place un parcours adapté à la configuration du terrain d'examen.

DETENTE MONTEE

Situation	+	-	Critères d'évaluation	Commentaires
Détente de 15 mn aux 3 allures et à l'obstacle			Préparation du cheval Cohérence, efficacité et justesse du travail présenté	

PARCOURS IMPOSE

Bloc	Allure	Dispositifs	+	-	Critères d'évaluation	Commentaires
A	Montoir	1. Montoir à droite dans un cercle de 2,5 m, sur un terrain en dévers			Immobilité	
	Pas	2. Cercle de 10 mètres à gauche cheval incurvé à gauche			Incurvation et impulsion	
		3. Epaulé en dedans sur la ligne droite matérialisée			Correction et stabilité de l'angle, maintien de l'incurvation et l'activité	
		4. Zone de développement du pas sur un demi-cercle de 20m			Le rythme du pas, l'amplitude, les changements d'attitude	
		5. Cercle de 10 mètres à droite cheval incurvé à droite,			Incurvation et impulsion	
		6. Epaulé en dedans sur la ligne droite matérialisée			Correction et stabilité de l'angle Maintien de l'incurvation et de l'activité	
	Trot	7. Slalom à une main, 5 cônes à 6 mètres			Effectuer un tracé harmonieux Conserver les deux rênes dans une main Ne pas toucher les cônes Réaliser l'exercice avec des aides discrètes	
8. Trèfle au trot enlevé cheval incurvé (3 demi-cercles enchainés et inversés de 15 m de diamètre)				Cheval sur la main Ne pas faire tomber les bidons (ou les repères) Conserver le pli interne Conserver l'allure et un tracé harmonieux Réaliser l'exercice avec des aides discrètes		
B	Galop	9. Départ au galop assis du pas dans une zone de 4 m x 4 m			Franchise du départ Départ à juste dans la zone matérialisée	
		10. Bordure maraichère au galop assis 8 m x 60 cm			Conserver l'allure Ne pas toucher les barres ou sortir un pied Conserver une bonne posture	
	Pas	11. Zone de transition galop – pas 10 m			Transition au pas dans la zone Fluidité de la transition	
		12. Barrière			Positionnement adapté dans l'abord Ouvrir et refermer la barrière sans la lâcher Rester vertical au dessus de ses appuis Ne pas toucher le dispositif avec le cheval	

	Galop	13. Départ au galop du pas sur l'autre pied dans une zone de 4 m x 4 m			Franchise du départ Départ à juste dans la zone matérialisée	
C	Galop	14. Slalom 5 piquets à 6 m			Conserver l'allure Ne pas toucher les piquets Rester sur un pied Conserver une bonne posture	
	Pas	15. Zone de transition galop - pas 10 m			Franchise de la transition	
D	Libre (peut être placé dans n'importe quelle partie du parcours)	16. Fossé, largeur 1,20 m (+ ou - 20 cm)			Franchise de l'abord Aborder droit et au milieu Conserver l'équilibre	
		17. Contrebas 90 cm minimum			Aborder droit et au milieu Accompagner le saut	
		18. Passage d'eau (pente douce ou contre bas - contre haut)			Franchise de l'abord Allure adaptée Accompagner le saut	
F	Galop	19. Double de sautants à 2 foulées H = 90 - 100 cm			Franchise de l'abord Contrôle de la direction Stabilité et accompagnement des sauts Respect du contrat de foulées	
	Arrêt	20. À 30 m environ : arrêt de 5 secondes dans un cercle de 2,5 m			Immobilité dans la zone matérialisée Réaliser l'exercice avec des aides discrètes	
G	Reculer	21. Reculer en selle : 3 m x 0,9 m			Reculer droit Allure diagonalisée Ne touche pas la barre et ne sort pas un pied	
Total de « + » obtenu /22						

				+	-	
<input type="checkbox"/>	Explication de l'ÉPREUVE 3 a Détente montée et PTV:	Évalue et explicite sa présentation				
		Évalue le comportement et les aptitudes du cheval, en particulier pour un usage par le public				
		Propose des objectifs de travail à moyen terme				
		Propose des situations de travail pour les atteindre				
		Qualité d'expression, utilisation d'un langage professionnel				
Total de « + » obtenu /5						

Pour valider le test, le candidat doit :

- Obtenir un total minimum de 19 « + » sur 26

Et

- Ne pas avoir obtenu un total inférieur à 17/22 sur la détente et le PTV et 3/5 sur l'explicitation

Commentaires :

1 chute : Non acquise <input type="checkbox"/>	Non réalisation de la totalité du parcours : Non acquise <input type="checkbox"/>	Attitude dangereuse, comportement brutal, cheval en mauvais état général, boiteux : Non acquise <input type="checkbox"/>
---	--	---

Résultat de l'UC 3a :

Acquise

Non Acquise

Jury 1 Nom Prénom :
Signature

Jury 2 Nom Prénom :
Signature

Lieu / Date :
Nom du candidat / Prénom

Durée : 15 minutes.

Déroulement de l'épreuve : Le candidat présente le travail à la longe d'un cheval de tourisme équestre.

Il travaille le cheval préalablement détendu aux trois allures en incluant des transitions, des changements de direction et des difficultés en terrain varié. Ce travail doit permettre d'évaluer la compétence de longeur du candidat ainsi que sa capacité à utiliser la longe dans son travail des chevaux de tourisme équestre. A la disposition du candidat sur l'aire d'évolution : barres d'obstacles pour mettre en place des dispositifs de TREC, un obstacle (chandeliers adaptés au saut en longe), et si possible des obstacles naturels – tronc, fossé, plans inclinés. Pour mettre en place les dispositifs, le candidat peut bénéficier de l'aide d'une personne à qui il donnera l'ensemble de ses indications.

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Positionnement, clarté des demandes, utilisation des outils			
Précision du travail, des tracés, des transitions			
Contrôle, efficacité, sécurité			
Harmonie, fluidité, liant			
Attitude du cheval, locomotion			
Qualité et Intérêt du travail présenté			
Total de « + » obtenu		/6	

<input type="checkbox"/>	<p>Explication de l'EPREUVE 3b Travail à la longe d'un cheval de tourisme équestre.</p>	<p>Évalue et explicite sa présentation Évalue le comportement et les aptitudes du cheval, en particulier pour un usage par le public</p> <p>Propose des objectifs de travail à moyen terme</p> <p>Propose des situations de travail pour les atteindre</p> <p>Qualité d'expression, utilisation d'un langage professionnel</p>			
Total de « + » obtenu				/4	

Validation
Pour valider le test, le candidat doit :
 - Obtenir un total minimum de 7 « + » sur 10
Et
 Ne pas avoir obtenu un total inférieur à 4/6 sur la détente et le PTV et 2/4 sur l'explicitation

Commentaires :		
Résultat de l'UC 3b :	<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise

Jury 1 Nom Prénom : Signature	Jury 2 Nom Prénom : Signature
----------------------------------	----------------------------------

Lieu / Date :
Nom du candidat / Prénom :

Durée : 25 minutes

Déroulement de l'épreuve : Epreuve sur carte de topographie et d'orientation.

Le jury donne au candidat une carte ou une portion de carte IGN ou Top 25 échelle 1/25000 (les cartes peuvent comporter différents reliefs : moyenne montagne, mer, bocage...), – et du matériel topographique – boussole, curvimètre, compas, rapporteur, équerre, crayon à papier et gomme

Le candidat prépare un itinéraire d'1/2 journée minimum, 1 journée maximum comportant 1 halte. (15 mn de préparation)

Le jury demande au candidat de décrire l'itinéraire préparé, puis questionne le candidat sur l'échelle, le relief, et toute information permettant de vérifier sa capacité à extraire de la carte des informations pertinentes.

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Oriente correctement la carte au Nord géographique, puis magnétique			
Extrait des informations pertinentes : dénivelés, curiosités...			
Itinéraire bien conçu			
Estime bien la distance et le temps nécessaires pour le parcourir			
Repère les difficultés, les passages à risques			
Choisit un lieu de halte, repère ce lieu			
Repère les curiosités locales et les identifie			
Usage de la topographie, efficacité, rapidité			
Connaissances théoriques en topographie et en orientation			
<i>Présenter et utiliser les différentes fonctions d'un GPS</i>			
Total de « + »	/10		Il faut avoir validé Au minimum 7 + sur 10 pour valider la compétence

Résultat de l'UC 3d

Résultat de l'UC 3d : Acquise Non Acquise

Commentaires :

Jury 1 Nom Prénom : Signature	Jury 2 Nom Prénom : Signature
----------------------------------	----------------------------------

Lieu / Date :
Nom du candidat / Prénom :

Durée : 25 mn maximum.

Déroulement de l'épreuve : Le candidat utilise les gestes justes de maréchalerie pour enlever et/ou remettre un fer, effectuer un dépannage élémentaire, composer une trousse de maréchalerie, prendre et maintenir le pied.

UC3 E Épreuve de maréchalerie :

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Manipulation et tenue du pied, juste positionnement			
Évalue l'état d'un pied et d'une ferrure			
Enlève et / ou remet un fer, effectue les gestes justes pour utiliser le matériel de maréchalerie			
Compose une trousse de maréchalerie, décrit les outils et matériels de maréchalerie et leur usage			
Connait les parties principales du pied du cheval et explique le fonctionnement du pied notions de base			
Total de « + »		7	Il faut avoir validé au minimum 3 « + » sur 5 pour valider la compétence

Résultat de l'épreuve UC3 E :	<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise
Commentaires :		
Jury 1 Nom Prénom : Signature	Jury 2 Nom Prénom : Signature	

Lieu / Date :
Nom du candidat / Prénom :

Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum.

Déroulement de l'épreuve : Le candidat est interrogé sur l'alimentation des chevaux, le rationnement, la connaissance et la reconnaissance des différents aliments et de leur valeur nutritive, ainsi que sur les données économiques liées à l'alimentation des chevaux.

Critères d'évaluation	+	-	Commentaires
Connait les spécificités de l'appareil digestif et explique leurs conséquences			
Explique la démarche qui détermine le rationnement d'un cheval (besoins, apports,...)			
Connait les principaux aliments, leurs valeurs nutritives et leurs précautions d'emploi			
Sait reconnaître les différents aliments et leurs qualités (traditionnels et industriels)			
Connait les prix des principaux aliments			
Sait lire une étiquette de formule de granulé			
Propose un rationnement et le justifie			
Total de « + »		7	Il faut avoir validé au minimum 5 « + » sur 7 pour valider la compétence

Résultat de la situation a de Epreuve 4	
<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise
Commentaires :	

Jury 1 Nom Prénom : Signature	Jury 2 Nom Prénom : Signature
----------------------------------	----------------------------------

Lieu / Date :
Nom du candidat / Prénom :

Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum.

Déroulement de l'épreuve : Tirage au sort d'un sujet de démonstration pratique (questions A à E) avec réalisation de gestes techniques et d'une question de connaissance (questions 1 à 9) avec exposé et entretien avec le jury

Questions pratiques :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> A. Relever la température rectale B. Relever la fréquence respiratoire C. Relever la fréquence cardiaque D. Apprécier l'aspect des muqueuses E. Contrôler le signalement et les vaccinations | <ul style="list-style-type: none"> 3. Affections de l'appareil locomoteur 4. Critères d'appréciation de l'état général du cheval, causes et effets 5. Critères d'appréciation des aplombs du cheval 6. Affections de l'appareil digestif 7. Plaies superficielles et profondes 8. Myosites 9. Fourbure |
|--|---|

Questions de connaissances : **définition /symptômes/1er soins/prévention**

- 1. Parasitisme
- 2. Blessures de harnachement

• Une question pratique (A à E)				
N°question	Intitulé des opérations	A	NA	Commentaires
• Une question de connaissance (1 à 9)				
N°question	Intitulé des opérations	A	NA	Commentaires
Il faut obtenir 2 Acquis pour valider cette épreuve				
Résultat de l'épreuve 4		<input type="checkbox"/> Acquis		<input type="checkbox"/> Non Acquis
Jury 1 Nom Prénom : Signature			Jury 2 Nom Prénom : Signature	
Commentaires :				

Lieu / Date :
Nom du candidat / Prénom :

Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum.

Matelotage

Déroulement de l'épreuve : Situation pratique de matelotage dans laquelle le candidat effectue à la demande du jury un nœud d'attache et une ligne d'attache.

Exercice	Critères	+	-	Commentaires
Effectuer un nœud d'attache	Nœuds réalisés correctement			
Installer une ligne d'attache	Ligne installée correctement Points d'attache réalisés			
Effectuer d'autres nœuds	Description ou démonstration de différents nœuds et de leur usage			

Commentaires :

Bourrellerie

Déroulement de l'épreuve : Le candidat décrit les outils et accessoires de bourrellerie et effectue sur la demande du jury une réparation simple.

Décrire les outils et accessoires de bourrellerie	Connaissance des outils et de leur utilisation			
Effectuer une réparation simple	Pratique de la couture à deux aiguilles			
	Pose d'un rivet			
Evaluer le harnachement	Pertinence de l'évaluation			

Commentaires :

Résultat: **Acquise** matelotage et Bourrellerie acquises **Non Acquise** Matelotage et /ou Bourrellerie non acquises

Il faut avoir au minimum 4 « + » sur 7

Jury 1 Nom Prénom :	Jury 2 Nom prénom :
Signature	Signature



Grilles pour l'examen général de l'ATE
UC3-Epreuve 4
Situation d : Embarquement

Lieu / Date :
Nom du candidat / Prénom :

Durée : 15 mn minimum et 25 mn maximum.

Déroulement de l'épreuve : Le candidat équipe, embarque et organise le transport d'un équidé. Il connaît et explique la réglementation du transport des chevaux. Le candidat bénéficie de l'aide d'une personne à qui il donne l'ensemble des indications.

Critères d'évaluation	A	NA	Commentaires
Réglage des harnachements et des protections			
Positionnement, cohérence, sécurité			
Clarté des consignes données à l'aide			
Efficacité, précision			
Connait et explique la réglementation du transport des chevaux.			
TOTAL + ET -			
Résultat de la Situation d :	<input type="checkbox"/> Acquis		<input type="checkbox"/> Non Acquis
Il faut avoir au minimum 3 Acquis sur 5			

Jury 1 Nom Prénom : Signature	Jury 2 Nom Prénom : Signature
----------------------------------	----------------------------------



Grilles pour l'examen général de l'ATE
Proposition de tableau de synthèse UC 3

Lieu / Date :
Nom du candidat / Prénom :

Tableau récapitulatif des Epreuves obligatoires de l'UC3		
	Acquis	Non-acquis
Ep 3a Détente montée et PTV		
Ep 3b Travail en longe		
Ep 3c Topographie, orientation		
Ep 3d Maréchalerie		
Ep 4		
<input type="checkbox"/> Nutrition		
<input type="checkbox"/> Premiers gestes de secourisme équin		
<input type="checkbox"/> Matelotage et bourrellerie		
<input type="checkbox"/> Embarquement		

Résultat UC3:	<input type="checkbox"/> Acquise	<input type="checkbox"/> Non Acquise
Il faut avoir validé toutes les épreuves pour valider l'UC3		
Commentaires :		

Tout ou partie de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre peut être obtenu par Validation des Acquis de l'Expérience / VAE.

6.6 Conditions

Pour qu'une demande de VAE soit recevable le demandeur doit :

- ◆ justifier d'un volume horaire équivalant à 1607 h sur un minimum de 12 mois cumulés en relation avec le titre d'Accompagnateur de Tourisme Equestre,
- ◆ disposer de l'attestation de suivi du stage de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 / PSC1 ou d'un titre équivalent, le Brevet National de Secourisme, BNS, ou l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, AFPS, à l'exclusion de tout autre diplôme,
- ◆ Être détenteur d'une licence fédérale en cours de validité de pratiquant compétition – LFC – en cours de validité.
NB : aucune expérience en compétition n'est exigée ; le certificat médical lié à la licence compétition atteste de l'absence chez le candidat de contre-indications liées à la pratique de l'équitation.
- ◆ Être détenteur du Galop 6 de cavalier ou de pleine nature

6.7 Dossier

Le demandeur doit se procurer un dossier à la FFE et le renseigner. Ce dossier doit parvenir en 3 exemplaires au moins 60 jours avant la commission fédérale d'étude des dossiers de VAE qui se réunit au moins une fois par an.

L'étude se basera sur des fiches descriptives d'activité auxquelles le candidat pourra joindre des attestations, des certificats, des copies de diplômes et toutes pièces qu'il jugerait utiles pour justifier de son expérience et de ses compétences.

6.8 Critères

Le jury examine le dossier au regard de :

- ◆ **ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences d'Accompagnateur de Tourisme Equestre** : accueil et gestion d'une clientèle, accompagnement de promenades et randonnées avec ou sans nuitées, prise en compte des caractéristiques du public, du contexte, du niveau des cavaliers, animations et agrément des groupes en rapport avec la nature, préparation des itinéraires et des étapes en assurant la sécurité des pratiquants des chevaux et des tiers,
- ◆ **ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences techniques** : préparation et valorisation d'une cavalerie d'équidés destinés au tourisme, résultats en compétition officielle de TREC, expérience de pratique équestre et niveau justifié : Galops, Degrés,
- ◆ **ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences pratiques** : soins courants aux équidés, aménagement et entretien de leur espace de vie, prophylaxie et soins, maladies, traumatismes et plaies courants, maréchalerie, choix, entretien et réparation du matériel,
- ◆ **et ce qui dans l'expérience se réfère à des compétences administratives** relatives à la gestion d'un établissement : conception d'animations et de randonnées, commercialisation et vente des produits de tourisme équestre, position par rapport à l'environnement institutionnel, juridique et fiscal des établissements de tourisme équestre.

6.9 Décision

L'évaluation est basée sur l'examen du dossier de présentation de l'expérience du candidat, qui peut être convoqué à un entretien. La commission peut compléter l'évaluation en demandant une mise en situation professionnelle réelle ou reconstituée.

La commission peut décider :

- ◆ de valider les 3 UC et d'attribuer le titre d'Accompagnateur de Tourisme Equestre,
- ◆ de ne valider qu' 1 à 2 UC, le candidat devra certifier les autres UC
- ◆ de ne valider aucune UC.

7.1 Définition du métier d'Accompagnateur de Tourisme Equestre

Le titulaire de l'Accompagnateur de Tourisme Equestre / ATE exerce le métier d'accompagnateur de promenades et de randonnées équestres.

L'ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, la sécurité des tiers et le respect de l'environnement.

L'accompagnateur de tourisme équestre exerce ou peut être amené à exercer les fonctions suivantes :

- ◆ **Accueil** : Accueil, encadrement et animation d'un groupe dans une structure proposant des activités de promenades et de randonnées équestres.
- ◆ **Encadrement de sortie** : orientation, accompagnement de cavaliers en extérieur sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus, en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés, conseils techniques.
- ◆ **Gestion et entretien de la cavalerie** : gère les efforts, la locomotion et le mental des équidés pour le respect de leur intégrité, alimente, soigne et entretient les pieds des équidés, travail et valorisation des équidés.
- ◆ **Entretien et maintenance du matériel** : choix entretien et réparation de bourrellerie, de matelotage, d'infrastructure.
- ◆ Participation à la Gestion d'une TPE.
- ◆ Organisation et promotion des activités de tourisme équestre.

7.2 Fonctions et activités exercées

A. Dans la fonction d'encadrement

- ◆ Evalue le niveau technique des pratiquants pour leur affecter un équidé approprié et leur proposer des activités adaptées,
- ◆ encadre la randonnée ou la promenade et la préparation des équidés en assurant la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers,
- ◆ Il transmet les bases de l'équitation de tourisme équestre pour permettre aux cavaliers de participer aux activités en sécurité et avec agrément
- ◆ assure le déroulement de la randonnée préparée : respect de l'itinéraire, vitesse de déplacement, choix des allures, temps d'arrêt et de repos et s'adapte aux situations imprévues,
- ◆ transmet les bases techniques liées à la pratique de la randonnée et à la conduite de l'activité : consignes de sécurité, distance, emplacement, allures... conduite du cheval en extérieur et sur la voie publique,
- ◆ topographie,
- ◆ harnachement et préparation du bât,
- ◆ notions de ferrure et de soins d'urgence.

B. Dans la fonction d'entretien et de maintenance/soins et valorisation des équidés

- ◆ Assure la formation et le travail des équidés de promenade et de randonnée,
- ◆ effectue les soins pendant tout le déroulement de la promenade et de la randonnée,
- ◆ décèle les pathologies courantes pouvant apparaître et plus particulièrement lors d'activités de randonnée et prend les mesures appropriées : les boiteries, troubles respiratoires, abcès, mycoses, myosites, coliques etc.
- ◆ prévient l'apparition des blessures de harnachement et les accidents d'attache,
- ◆ prend des précautions dans l'installation des équidés en étapes et assure l'alimentation et l'abreuvement,
- ◆ assure le convoyage des équidés.

C. Dans la fonction d'accueil

- ◆ Accompagne les publics dès les premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène,
- ◆ est réceptif aux besoins de la clientèle et à ses motivations,
- ◆ se soucie de la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel, agriculteurs, forestiers...
- ◆ se préoccupe des conditions de réception lors des nuits en gîte d'étape.

D. Dans la fonction d'animation

- ◆ Développe l'aspect touristique de la randonnée : visites de sites, spectacles locaux...
- ◆ développe les aspects liés à la connaissance et au respect de la faune et de la flore lors de la randonnée,
- ◆ s'informe sur les aspects culturels et économiques des régions traversées et en communique les principales caractéristiques,
- ◆ organise et anime les soirées,
- ◆ évalue l'impact en termes de satisfaction de la clientèle et améliore ses prestations.

E. Dans la fonction de gestion

- ◆ Gère la clientèle : organisation et répartition selon âge, niveau, motivation...
- ◆ gère les équidés : répartition du travail et du repos,
- ◆ assure le renouvellement des équidés, vente-achat, et se préoccupe de leur devenir,
- ◆ assure la préparation et le déroulement de la randonnée : itinéraire, lieux d'étape, matériel, temps d'arrêt et de repos, intendance, équidés et clientèle, budget et moyens,
- ◆ assure la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers,
- ◆ possède des compétences minimales lui permettant de participer à la gestion d'une TPE.

Le détenteur de l'ATE n'est pas habilité à enseigner. Le transfert de connaissances se limite aux nécessités de la conduite des activités de promenades et de randonnées et aux consignes de sécurité.

8 FICHE RNCP

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Intitulé

Accompagnateur de tourisme équestre

Autorité responsable de la certification

Fédération Française d'Equitation

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

Président de la FFE

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs, 334 Accueil, hôtellerie, tourisme

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'accompagnateur de tourisme équestre est un professionnel dans les activités de tourisme équestre :

Il accueille, encadre, anime et accompagne en autonomie un groupe de cavaliers dans des activités de promenades et de randonnées équestres de un à plusieurs jours en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés

A cet effet, il exerce les fonctions suivantes :

- Il accompagne en autonomie des cavaliers lors de promenades ou randonnées de un à plusieurs jours sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- Il transmet les bases de l'équitation de tourisme équestre pour permettre aux cavaliers de participer aux activités en sécurité et avec agrément
- Il gère et travaille la cavalerie dont il a la charge afin de la maintenir en état, de la valoriser et de la sécuriser
- Il gère les efforts, la locomotion et le mental des équidés dont il a la charge pour le respect de leur intégrité
- Il assure le choix et la maintenance du matériel (bourrellerie, matelotage)...
- Il participe à l'organisation et la promotion des activités de tourisme équestre, de sa structure ou de la structure qui l'emploie

L'ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés et entre des étapes connues, en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, le respect de l'environnement et de la sécurité des tiers.

Fonctions d'encadrement :

- Accompagne les publics dès leur arrivée dans la structure, leurs premiers contacts avec l'équidé en application des règles relatives à la sécurité et à l'hygiène propres à la structure.
- Prend en compte les caractéristiques et les motivations des publics – jeunes, adultes, handicapés...
- Évalue le niveau technique des pratiquants pour leur affecter un équidé approprié et leur proposer des activités adaptées
- Conduit en autonomie des promenades ou des randonnées de un à plusieurs jours en assurant la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers et le respect de l'environnement.
- Transmet les bases techniques de l'équitation de tourisme équestre à des cavaliers inexpérimentés pour leur agrément et leur sécurité et les connaissances nécessaires pour pratiquer la randonnée en sécurité
- Porte assistance, met en œuvre les procédures d'alerte et de secours en cas de besoin et prévient le sur-accident
- Assure la logistique pour les chevaux et les cavaliers lors des activités de randonnées
- Conçoit des circuits de promenade ou de randonnée en utilisant les ressources et données locales

Fonctions d'entretien, de soins, de valorisation des équidés et de maintenance des installations

- Assure la formation élémentaire du cheval et le travail d'entretien des équidés, assure et organise l'alimentation, l'abreuvement et les soins des équidés
- Assure et organise les soins aux pieds des chevaux, la programmation des interventions du maréchal ferrant et les dépannages d'urgence en maréchalerie.
- Décèle et prévient les pathologies courantes pouvant apparaître au quotidien ou particulièrement lors d'activités de randonnée et prend les mesures appropriées
- Assure l'entretien et le remplacement des équipements et matériels utilisés pour les activités de randonnées, la manipulation et le travail des chevaux
- Assure le convoyage des équidés.
- Assure la maintenance et la propreté des installations, écuries, paddocks et prés...

Fonctions d'accueil et de commercialisation

- Entretient et préserve la qualité des relations avec les différents partenaires de ses activités – agriculteurs, propriétaires, gîteurs, randonneurs...et avec les différentes structures et institutions de son environnement professionnel et sectoriel
- Utilise les différents outils fédéraux de fidélisation et de développement de l'entreprise et de la cavalerie.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Associations ou d'entreprises indépendantes ou rattachées (municipalité, centre de vacances, comité d'entreprises privées...) relevant généralement du secteur agricole, certaines étant cependant rattachées au régime général.

La FFE recense plus de 4000 établissements et associations équestres proposant des activités de Tourisme Equestre Salarié ou de dirigeant, dans des entreprises de type agricole, sportif ou commercial. •Salarié à durée indéterminée, à temps plein ou temps partiel : l'accompagnateur de tourisme équestre peut travailler à temps plein dans des structures ayant une activité régulière de tourisme équestre ou exercer à temps partiel en ayant une deuxième activité professionnelle

•Salarié travailleur occasionnel : embauché à durée déterminée pour une saison correspondant à une activité précise (vacances scolaires, saison estivale...). L'activité peut donc donner lieu à un cumul d'emplois saisonniers.

•Dirigeant de structure : L'ATE peut diriger son entreprise de Tourisme équestre

•Activité complémentaire : compte tenu de la saisonnalité de l'activité, le métier d'accompagnateur de tourisme équestre peut venir compléter une activité principale agricole et/ou touristique (production animale ou végétale, table d'hôtes, gîtes, autre pratique sportive ou de loisirs comme VTT, canoë kayak...). Cette situation s'applique tant aux dirigeants exploitants qu'aux salariés et pour ces derniers, cela peut être le moyen de leur garantir un emploi à l'année.

Codes des fiches ROME les plus proches :

- [G1204](#) : Éducation en activités sportives

Réglementation d'activités :

L'encadrement des Activités Physiques et Sportives et donc des Activités Equestres est une profession réglementée par le Code du sport. Code du sport article L212-1 : « Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique et sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L 212.2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification : 1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée 2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'article L 335-6 du code de l'éducation (...) » Les conditions et limites d'exercice accordées aux détenteurs d'une qualification répondant à l'article L 212-1 du code du sport sont définies par arrêté dit Annexe II

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UC 1 : Technique Equestre

UC 2 : Topographie/orientation

UC 3 : Nutrition

UC 4 : Soins et secourisme équin

UC 5 : Maréchalerie

UC 6 : Bourrellerie et de Matelotage

UC 7 : Gestion de structure et contexte socio professionnel

UC 8 : Encadrement : Organisation et conduite de randonnée

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	x		Directeur Technique National (DTN) ou son représentant Conseiller Technique Sportif du ministère des sports ou son représentant Deux dirigeants d'établissements équestres qualifiés adhérant à la FFE et proposant des activités de tourisme équestre, dont un formateur ATE Des professionnels du Tourisme Equestre qualifiés (guide de TE, ATE) Des professionnels qualifiés (vétérinaire, maréchal ferrant)
En contrat d'apprentissage	x		idem
Après un parcours de formation continue	x		idem
En contrat de professionnalisation	x		idem
Par candidature individuelle	x		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	x		Directeur Technique National (DTN) ou son représentant Un Conseiller Technique Régional du ministère de la Santé et des sports Deux représentants d'établissements labellisés Centre de Tourisme équestre, dont un formateur ATE

	Oui	Non
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Liens avec d'autres certifications	Accords européens ou internationaux
<p>Certifications reconnues en équivalence :</p> <p>ATE / BPJEPS AE Tourisme équestre :</p> <p>Arrêté du 26 avril 2012 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2008 : Le Brevet d'Accompagnateur de Tourisme Equestre délivré avant le 28 Août 2007 et le Titre à finalité professionnelle d'Accompagnateur de Tourisme Equestre donne lieu à l'obtention par équivalence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des exigences préalables à l'entrée en formation du BPJEPS AE mention tourisme équestre, - des exigences préalables à la mise en situation pédagogique du BPJEPS (toutes mentions), - des UC 5, 6 (BPJEPS AE) - de l'UC 9 dans la mention Tourisme Équestre. <p>BPJEPS AE Tourisme équestre / ATE :</p> <p>Le BPJEPS AE Tourisme équestre permet l'obtention des exigences préalables à l'entrée en formation de l'ATE, des exigences préalables à la mise en situation pédagogique de l'ATE, des UC 1 et 3 de l'ATE.</p> <p>BPJEPS AE autre mention / ATE :</p> <p>Le BPJEPS AE dans une autre mention permet l'obtention de l'UC 1 de l'ATE.</p> <p>Autres passerelles relatives à l'ATE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le degré 3 de cavalier Tourisme équestre permet l'obtention des exigences préalables à l'entrée en formation et l'obtention de l'UC 3 de l'ATE. - Le titre à finalité professionnelle de l'AAE (Animateur Assistant d'Équitation) dominante tourisme équestre permet l'obtention des exigences techniques préalables à l'entrée en formation et des exigences préalables à la mise en situation pédagogique de l'ATE. - Le CQP ASA mention Tourisme équestre permet l'obtention des exigences techniques préalables, des exigences préalables à la mise en situation pédagogique et l'UC 1 de l'ATE. - Le CQP ORE permet l'obtention de l'ATE par équivalence. <p>Texte réglementaire :</p> <p>Arrêté du 26 avril 2012 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2008 fixant les équivalences entre différentes certifications et le BPJEPS spécialité activités équestres</p>	<p>Lorsqu'un détenteur de l'ATE Français se rend dans un pays signataire de la convention de réciprocité de la Fédération Internationale de Tourisme Equestre (FITE), son diplôme est reconnu équivalent à l'ATE du pays signataire.</p>

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 13 novembre 2009 publié au Journal Officiel du 21 novembre 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé Accompagnateur de tourisme équestre avec effet au 21 novembre 2009, jusqu'au 21 novembre 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 mai 2016 publié au Journal Officiel du 07 juin 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Accompagnateur de tourisme équestre" avec effet au 9 décembre 2015, jusqu'au 07 juin 2021.

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Accompagnateur de tourisme équestre" avec effet au 21 novembre 2012, jusqu'au 9 décembre 2015.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Environ 150 titulaires de l'Accompagnateur de tourisme équestre par an en moyenne depuis l'enregistrement au RNCP.

Autres sources d'information :

formation@ffe.com Téléphone : 02 54 94 46 26

<http://www.ffe.com>

Lieu(x) de certification :

Fédération Française d'Équitation

FFE Formation

Parc Equestre Fédéral

41600 LAMOTTE-BEUVRON

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

La réglementation de la formation ATE nécessite que tout organisme souhaitant former des stagiaires soit détenteur d'un numéro d'agrément délivré par la FFE en tant que centre de formation ATE. Cette liste est consultable sur le site

www.ffe.com

Carte de France des Centres de Formations agréés

lien suivant :

<https://www.telemat.org/FFE/sif/?cs=4.598be3c294a7f2ca18a6583996ab8c4ef1f4>

La saisie des agréments est informatisée, la carte est à jour.

Historique de la certification :

Créés en 1971 par l'Association Nationale pour le Tourisme Equestre (A.N.T.E.), reconnue d'utilité publique, le diplôme d'Accompagnateur de Tourisme Equestre a accompagné le développement d'un Tourisme Equestre de qualité au sein de la FFE, dans des conditions de sécurité optimales.



9.1 Formulaire de demande d'agrément

Centre de formation ATE

A retourner à FFE Formation Parc Equestre 41600 LAMOTTE

Renseignements

Centre de Formation	
Nom du Club	
Code adhérent :	Date d'adhésion FFE :
Adresse	
Tel Fax	
E-Mail	
Labellisé Centre de Tourisme Equestre depuis le	
Nombre total de licences de l'année précédente ou en cours :	
Nombre d'engagements effectués dans l'année précédente ou en cours :	
Formateur	
Nom Prénom :	
Numéro de Licence FFE : Diplôme	
Tel : E-mail	

Emargement

Le dirigeant du club	Le formateur
Nom / Prénom :	Nom / Prénom
<i>« Je m'engage à mettre en œuvre la formation conformément au Règlement FFE. »</i>	
Date / Signature	Date / Signature

Pièces à joindre

- ♦ Photocopie du diplôme du formateur s'il ne figure pas sur sa licence.
- ♦ Plan de formation type : organisation et planification de la formation pour chaque module et ses contenus, en précisant le volume horaire prévu et le ou les intervenants prévus pour chaque sujet.

Validité

Sauf agrément provisoire, l'agrément délivré est valable 3 ans. L'agrément peut être suspendu ou retiré si le centre ne remplit plus les conditions ou en cas de dysfonctionnement avéré. **Si il ya un changement de formateur (suite à un départ ou autre) la demande d'agrément doit être renouvelée.**

Les centres de formation doivent signer une convention de formation professionnelle avec les stagiaires qu'ils prennent en formation.

La FFE demandera l'avis du CRE.

Contrôle du service Formation		Avis CRE		Avis DTN		Décision FFE
Date réception :		Date limite :				Courrier envoyé le :
Adhésion du club <input type="checkbox"/>	Nb licences <input type="checkbox"/>	Favorable <input type="checkbox"/>		Favorable <input type="checkbox"/>		
Licence formateur <input type="checkbox"/>	Nb engagements <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>		Défavorable <input type="checkbox"/>		
Diplôme formateur <input type="checkbox"/>	Label CTE <input type="checkbox"/>					
Plan formation <input type="checkbox"/>						

9.2 Plan de formation type
Accompagnateur de Tourisme Equestre
A imprimer sur papier à en-tête du CTE

Centre de Formation	
Nom du Club.....	
Code adhérent :	
E-mail	
Formateur : Nom	Prénom :
Numéro de Licence FFE :	Tel :
E-mail	

Organisation et planification de la formation par modules, intervenants

La formation se déroule sur un volume horaire recommandé de 600 heures et s'organise sur quatre modules :

- ◆ Module 1 : Technique équestre
- ◆ Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie
- ◆ Module 3 : Encadrement des promenades et randonnées
- ◆ Module 4 : Connaissances générales
- ◆ Module 5 : Entretien des équipements
- ◆ Module 6 : Stage pratique de mise en situation professionnelle

	Modules et contenus	Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 1 : Technique équestre – 150h			
M 1.1	Seller et brider, l'équipement de randonnée, l'ajustement du matériel		
M 1.2	Travail du cheval en main et présentation en main à l'arrêt, au pas et au trot		
M 1.3	Embarquer un cheval en sécurité dans un van ou un camion		
M 1.4	Réaliser le travail d'un cheval en longe à l'extérieur		
M 1.5	Réaliser la détente et le travail d'un cheval monté		
M 1.6	Réaliser un parcours défini de maîtrise d'allures en terrain varié		
M 1.7	Réaliser le travail d'un cheval monté avec cheval de main bâti ou non		
M 1.8	Réaliser des difficultés avec un cheval de main bâti ou non		
M 1.9	Evaluer les capacités d'un équidé et son comportement pour un emploi par le public		
M 1.10	S'exprimer clairement pour parler du cheval et de son travail en utilisant un langage technique et professionnel juste		

Modules et contenus		Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie – 60 h			
M 2.1	Aménager et entretenir l'espace de vie du cheval et assurer les soins usuels.		
M 2.2	Reconnaître et différencier les différents aliments du cheval et les plantes toxiques.		
M 2.3	Adapter, choisir l'alimentation et l'abreuvement en fonction de l'activité.		
M 2.4	Évaluer et programmer la quantité de travail de sa cavalerie.		
M 2.5	Appliquer les mesures de prophylaxie courantes		
M 2.6	Connaître et programmer les vaccinations des équidés – obligatoires, volontaires.		
M 2.7	Composer et utiliser une trousse de secours d'écurie et de randonnée.		
M 2.8	Mettre en œuvre des situations de contention : pli de peau, pose de tord nez		
M 2.9	Détecter une boiterie, identifier le membre boiteux, rechercher les causes visibles éventuelles et intervenir dans les cas les plus simples, juger de la suspension ou non du travail.		
M 2.10	Déceler et soigner les différents traumatismes et plaies dans les limites de ses compétences: plaies de harnachement, plaies diverses, traumatismes oculaires, prises de longe		
M 2.11	Identifier et apporter les soins nécessaires au coup de chaleur, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs.		
M 2.12	Énumérer et identifier les affections parasitaires externes – gale, teigne – et internes, en connaître les mesures de prophylaxie et les soins curatifs		
M 2.13	Décrire et comprendre l'appareil locomoteur, sa mécanique et ses pathologies – tares, arthroses.		
M 2.14	Décrire et comprendre l'appareil respiratoire, son fonctionnement et les symptômes d'affection – grippe, gourme, emphysème...		
M 2.15	Connaître et décrire l'appareil circulatoire et son fonctionnement.		
M 2.16	Décrire le pied, ses aplombs, son fonctionnement mécanique ainsi que ses pathologies – pourriture de fourchette, clou de rue, encastelure, bleime, seime... Identifier l'ensemble du matériel de maréchalerie, Entretenir l'hygiène et le bon état des pieds des chevaux.		
M 2.17	Enlever et remettre un fer et procéder à un dépannage élémentaire.		
M 2.18	Constituer et utiliser une trousse de dépannage élémentaire de maréchalerie d'écurie et de randonnée.		
M 2.19	Équiper un cheval pour le transport.		
M 2.20	Apprécier le modèle d'un cheval, définir des critères objectifs de choix, apprécier sa valeur.		

Modules et contenus		Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 3 Encadrement de promenades et randonnées – 135h			
M 3.1	Identifier les publics du tourisme équestre et leurs caractéristiques		
M 3.2	Organiser et gérer l'accueil de la clientèle.		
M 3.3	Accompagner le public dès le premier contact avec l'équidé en application avec les règles de sécurité de d'hygiène qui s'imposent.		
M 3.4	Évaluer le niveau de la clientèle au travers de parcours.		
M 3.5	Choisir les chevaux en fonction de la clientèle et les préparer pour l'activité prévue, affecter un cheval adapté au niveau du cavalier.		
M 3.6	Adapter sa sortie en fonction du niveau des cavaliers et du parcours prévu.		
M 3.7	Identifier, utiliser les différentes cartes topographiques et leurs échelles (1/25.000 ^e , 1/50.000 ^e , 1/100.000 ^e , 1/200.000 ^e), évaluer les distances, interpréter les signes conventionnels.		
M 3.8	Préparer l'équipement nécessaire à l'activité prévue.		
M 3.9	Se conformer aux règles sur la conduite à tenir en cas d'accident, prévoir les liaisons permettant la communication.		
M 3.10	Donner au groupe les consignes relatives à la sécurité, à la circulation et la préservation des espaces traversés.		
M 3.11	Assurer la sécurité des gens, des biens et des tiers. Donner au groupe les consignes relatives aux changements d'allures, de vitesse et de direction et définir les moyens de les leur communiquer.		
M 3.12	Gérer la vitesse de déplacement en fonction du niveau des cavaliers et de l'itinéraire préparé.		
M 3.13	Contribuer à l'agrément et au bien être du groupe.		
M 3.14	S'informer des aspects culturels et économiques des régions traversées et en communiquer les principales caractéristiques.		
M 3.15	Transmettre la connaissance et le respect de l'environnement, faune, flore et cultures locales. Veiller à la qualité des relations avec la population et les usagers de l'espace naturel – agriculteurs, forestiers...		
M 3.16	Organiser les haltes et arrêts.		
M 3.17	Établir une ligne d'attache de chevaux et s'assurer de leur sécurité lors des étapes – paddocks, lignes d'attaches... Identifier et tracer un itinéraire, rédiger une feuille de route, visualiser et tracer son profil, en évaluer les difficultés.		

M 3.18	Suivre un itinéraire préparé en respectant la durée prévue.		
M 3.19	Donner à un tiers les infos permettant d'être localisé.		
M 3.20	Utiliser ses connaissances liées à la météo et aux modes d'information dans ce domaine.		
M 3.21	Utiliser un GPS pour s'orienter ou définir sa position.		

Modules et contenus		Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 4 : Connaissances générales – 40 h			
M 4.1	La FFE et ses organes déconcentrés CRE : organisations et missions.		
M 4.2	Le tourisme, la réglementation de l'usage des chemins et le code de la route.		
M 4.3	La réglementation de l'encadrement et l'environnement institutionnel.		
M 4.4	Le droit du travail, les responsabilités et les assurances.		
M 4.5	Les bases de la comptabilité, de la fiscalité, de la gestion.		
M 4.6	La réglementation concernant le transport des animaux vivants et des chevaux.		
M 4.7	Les règles de sécurité et la prévention des accidents active, passive et les EPI.		
M 4.8	La création d'itinéraires de proximité.		
M 4.9	La conception d'un calendrier d'animations, un programme de randonnées et promenades.		
M 4.10	Les méthodes de commercialisation des produits de tourisme équestre.		
M 4.11	La création et l'organisation des produits de tourisme équestre. La diversification et l'adaptation de ces produits		
M 4.12	L'élaboration d'un document publicitaire. Les partenaires de commercialisation et les publics d'utilisateurs.		
M 4.13	La réponse téléphonique.		
M 4.14	L'évaluation de la satisfaction de la clientèle et l'amélioration de ses prestations.		

Modules		Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 5 : Entretien des équipements – 20 h			
M 5.1	Effectuer la maintenance du matériel et des installations.		
M 5.2	Contrôler l'état des installations.		
M 5.3	Mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité.		
M 5.4	Choisir et entretenir l'équipement du cheval de randonnée.		
M 5.5	Effectuer les petites réparations ainsi que les réparations d'urgence : couture à deux aiguilles, pose d'un rivet.		
M 5.6	Effectuer et choisir les différents nœuds et lignes d'attaches – Matelotage.		

	Modules et contenus	Volumes horaires prévus	Intervenant(s)
Module 6 : Stage de mise en situation professionnelle – 195 h			
<i>1^{ère} phase : Observation – découverte du centre (durée moyenne de 15 h)</i>			
M 6.1.1	Prise de connaissance de la structure, du fonctionnement avec des cavaliers, des circuits.		
M 6.1.2	Pratique de la gestion d'une écurie.		
M 6.1.3	Soins aux chevaux		
M 6.1.4	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur		
M 6.1.5	Technique équestre, travail du cheval		
M 6.1.6	Autres		
<i>2^{ème} phase : Première étape de la mise en œuvre du projet de stage (durée moyenne de 55 h)</i>			
M 6.2.1	La gestion d'une écurie.		
M 6.2.2	Gestion de l'équipement et de l'environnement naturel de la structure.		
M 6.2.3	Approche et mise en œuvre des aspects relationnels en direction des différents publics et partenaires commerciaux et institutionnels.		
M 6.2.4	Participation et implication de l'élève aux différentes interventions extérieures liées au fonctionnement de l'entreprise et de la cavalerie – vétérinaire, maréchal ferrant.		
M 6.2.5	Soins aux chevaux		
M 6.2.6	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur		
M 6.2.7	Technique équestre, travail du cheval		
M 6.2.8	Autres		
<i>3^{ème} phase : Apprentissage de l'encadrement d'une promenade (durée moyenne de 55 h)</i>			
M 6.3.1	Prise en charge de la clientèle : l'accueillir, l'informer, lui communiquer les règles de sécurité, lui présenter l'activité.		
M 6.3.2	Attribuer les chevaux en fonction des cavaliers.		
M 6.3.3	Respecter un circuit, gérer un groupe de cavaliers avec leurs chevaux et animer l'activité.		
M 6.3.4	Mettre en œuvre une procédure d'alerte et de secours d'urgence.		
M 6.3.5	Entretenir et améliorer la cavalerie pour la pratique en sécurité du tourisme équestre.		
M 6.3.6	Soins aux chevaux		
M 6.3.7	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur		

M 6.3.8	Technique équestre, travail du cheval		
M 6.3.9	Autres		
<i>4^{ème} phase : Encadrement d'une randonnée de plusieurs jours (durée moyenne de 70 h)</i>			
M6.4.1	Connaître et mettre en œuvre les différentes formes d'intendance.		
M 6.4.2	Décrire et évaluer une randonnée réalisée sous ses différents aspects.		
M 6.4.3	Participer à l'encadrement de 6 journées de randonnées.		
M.6.4.4	Soins aux chevaux		
M 6.4.5	Participation à l'encadrement d'activités d'équitation d'extérieur		
M 6.4.6	Technique équestre, travail du cheval		
M 6.4.7	Autres		



9.3 Attestation de VEP MSPA Accompagnateur de Tourisme Équestre

Le formateur désigné ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Atteste que la personne en formation Accompagnateur de Tourisme Équestre désignée ci-dessous :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

A satisfait à la Validation des Exigences Préalables à la Mise En Situation Pédagogique d'Accompagnement dans le cadre de sa formation pour le titre à finalité professionnelle d'Accompagnateur de Tourisme Équestre.

Cette personne peut encadrer des activités d'équitation d'extérieur et de Tourisme Équestre dans le cadre de sa formation et sous l'autorité d'un tuteur.

Émargement :

Date :

Formateur :

Signature



9.4 Procès-verbal Examen général Accompagnateur de Tourisme Equestre

A remplir complètement et très lisiblement

Lieu :	Région :	Date :
--------	----------	--------

Chacune des sous-UC doit être acquise pour qu' l'UC soit acquise.

N°	Nom	Prénom	N° LFC	UC 1	UC 2	UC3					Nombre UC	ATE A ou NA	
						Ep3 a	Ep3 b	Ep3 c	Ep3 d	Ep 4			
						PTV	Longe	orientation	maréchalerie	Tirage Au sort			
					V A L I D E E								
					A V A N T								
					E P R E U V E								
					1 e t 3								

Émargement :

MEMBRE DU JURY / 1 : Nom / Prénom / Signature	MEMBRE DU JURY / 2 : Nom / Prénom / Signature
--	--

Retourner l'original à FFE Formation Parc Equestre 41600 LAMOTTE après saisie des résultats dans les 10 jours sur www.ffe.com. Le Président du Jury conservera une copie pendant un an.



9.5 Note d'orientation pour l'évaluation des épreuves techniques du test d'entrée ATE et de l'examen général

Ces épreuves doivent permettre de voir le cavalier dans diverses situations afin d'évaluer son niveau technique. Le parcours proposé correspond à celui du Galop 6 de pleine nature pour le test d'entrée et comprend les difficultés du parcours du Galop 7 de pleine nature pour l'UC 3.a de l'examen général. Les parcours proposés doivent impérativement comprendre l'ensemble des difficultés prévues. L'organisateur peut éventuellement modifier l'ordre des obstacles en respectant les enchaînements de difficultés lorsqu'ils sont prévus. Il doit organiser et conduire une première reconnaissance du parcours pour le jury afin qu'il valide le parcours ou puisse demander des aménagements ou modifications. Cette validation peut s'effectuer avant le jour de l'examen si le président du jury de l'épreuve technique vient reconnaître le parcours au préalable. Il faut prévoir une reconnaissance du parcours pour les candidats avant les autres épreuves – au minimum 30 minutes avant. L'organisateur doit fournir aux candidats un plan du parcours et au jury un protocole d'évaluation conforme au déroulement du parcours et dans lequel les difficultés sont dans l'ordre de leur déroulement.

Test d'entrée : L'évaluation de cette épreuve permet de délivrer ou non le test d'entrée – *Acquis ou Non Acquis*. Cette évaluation permet un positionnement pour les candidats reçus. Le jury doit donc prévoir le volume de formation nécessaire pour que le candidat puisse se présenter dans de bonnes conditions à l'examen général.

Cf. Art 2.2 B du règlement ATE « Le renforcement du volume de formation prescrit pour un module ne peut être supérieur à 50 % du volume recommandé pour ce module. Le renforcement total prescrit ne peut excéder 20 % du volume total recommandé soit 120 h pour un total de formation de 720 h. Un candidat qui nécessiterait un volume plus important ne doit pas être reçu aux tests d'entrée ». Le module technique comportant un volume recommandé de 90 h, le renforcement maximum possible est de 45 h pour le module 1 technique équestre.

Test d'entrée et examen général : L'évaluation sur le parcours doit prendre en compte la réalisation des difficultés **mais aussi** la manière dont le candidat les réalise. Il n'est pas nécessaire d'attribuer une note par difficulté mais seulement de les caractériser grâce aux + et – ET de souligner le critère d'évaluation non validé ou de définir la faute par un mot porté dans l'espace réservé aux commentaires. Le parcours doit être réalisé dans sa totalité, la non réalisation de la totalité du parcours, tout comme **1 chute**, entraînent un non acquis à ce test. Une faute corrigée est une faute moins grave qu'une faute non corrigée mais reste une faute. Un contrat réalisé dans le désordre ou brutalement peut occasionner un -.

Le verdict final doit prendre en compte la prestation du candidat au travers des + et des - portés sur les différentes difficultés mais aussi au travers des trois critères d'ensemble qui permettent de refléter les compétences du candidat :

- L'attitude, le fonctionnement et l'aisance du cavalier,
- L'emploi des aides,
- La réalisation des contrats et la technique du cavalier.

Un cavalier qui réalise l'ensemble des contrats convenablement et obtient une évaluation + sur les trois critères d'ensemble doit être reçu à cette UC.

Pour le test d'entrée : un candidat qui réalise le parcours avec quelques fautes et ne valide que deux critères sur trois peut être reçu mais avec un renforcement du volume de formation sur le module technique.

Pour l'examen général : plusieurs contrats non ou mal réalisés et un des critères d'ensemble non validé suffisent à justifier un non acquis.

Un cavalier ayant plus d'un critère d'ensemble non validé sur trois ne peut en aucun cas être reçu à l'épreuve de technique équestre test d'entrée ou UC 3 de l'examen général.

A. Préparation

Le centre d'examen est responsable du planning de la journée. Il doit établir un horaire intégrant les temps de préparation de chacune des épreuves et les pauses nécessaires. Cet horaire doit être fourni aux candidats à J - 3. Des déroulement et horaires pour 8, 12 ou 16 candidats et suivant le nombre de jury sont proposés en téléchargement sur ffe.com.

Le centre d'examen doit prévoir toutes les photocopies utiles pour le bon déroulement de la session.

B. Accueil

L'accueil doit être opérationnel une demi-heure avant l'entrée en préparation du premier candidat. Le planning doit être affiché ou disponible en nombre suffisant. Un plan du site avec l'indication des différents lieux des épreuves et des points de préparation doit être visible. Il est utile que les différents lieux soient identifiés et/ou fléchés (pour la localisation des lieux, voir les recommandations faites dans les plannings horaires). Un plan du PTV doit être distribué à chaque candidat.

C. Tirage au sort

L'organisateur doit affecter les horaires des candidats par tirage au sort. Les tirages au sort de sujet ou de questions sont effectués au début de chaque test avec le jury concerné. Pour la pratique, l'équidé, qu'il soit amené par le centre de formation ou pris sur le lieu de l'examen, doit donc pouvoir aussi bien réaliser la présentation en main que l'embarquement ainsi que la longe et la partie montée de l'épreuve.

D. UC 3 - Technique équestre professionnelle

Les candidats se présentent soit avec un cheval personnel, soit avec un cheval loué par l'organisation (qui fournira aussi dans ce cas le cheval de main). Le candidat effectue l'ensemble des tests avec le même cheval.

Si le candidat se présente avec un cheval personnel, pour des raisons de sécurité, il doit aussi avoir son cheval de main.

Organisation de l'espace : de façon à optimiser le temps, les tests de l'UC 3 peuvent s'organiser de la façon suivante :

- Délimiter sur l'espace du PTV un espace dédié à la longe et un espace dédié à l'embarquement ou présentation en main,
- Ou effectuer les 3 tests sur des espaces différents mais qui permettent aux candidats et jurys de se déplacer très rapidement d'un atelier à l'autre, l'atelier longe et PTV doivent pouvoir être vu simultanément pour utiliser les plannings horaires proposées en annexe.

Epreuve 3

3a DETENTE MONTEE ET PTV

Le parcours doit être conforme aux normes techniques du règlement (rappel : seul l'ordre des blocs peut être modifié), chaque difficulté doit être fanionnée et numérotée.

Explicitation : respecter le temps de l'entretien (5mn). Laisser le candidat s'exprimer sans l'interrompre. En cas d'intempéries, les timings permettent de faire les entretiens dans le van ou le camion mis à disposition pour le test d'embarquement.

3b LONGE

L'aire d'évolution doit permettre de voir le parcours de PTV et le travail à la longe et mettre à disposition du candidat :

- Barres d'obstacles pour mettre en place des dispositifs de TREC
- Un obstacle (chandeliers adaptés au saut en longe), si possible obstacle naturel ou plan incliné, ainsi qu'une personne permettant d'aider à mettre en place les dispositifs sur indications du candidat.

Explicitation : respecter le temps de l'entretien (5mn). Laisser le candidat s'exprimer sans l'interrompre. En cas d'intempéries, les timings permettent de faire les entretiens dans le van ou le camion mis à disposition pour le test d'embarquement.

3c ORIENTATION ET TOPOGRAPHIE

Cet atelier doit être proche (voire même lieu que le matelotage et la bourrellerie) de façon à limiter le déplacement des jurys et candidats (possibilité d'inverser les ateliers topo et connaissances générales en fonction du site ou de la composition des jurys)

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury et des candidats :

- Des cartes ou portions de carte IGN ou Top 25 échelle 1/25000. Suivant les candidats, les cartes pourront comporter différents reliefs : moyenne montagne, mer, bocage...,
- du matériel topographique : boussole, curvimètre, compas, rapporteur, équerre, crayon à papier et gomme.

3d : MARECHALERIE

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury et des candidats :

Plusieurs équidés à disposition avec différents états de ferrure ou problèmes de pied (clou à remettre, en bout de ferrure avec fer à enlever, déferré, forme de pied particulière...)

Matériel de maréchalerie : tricoise à talon, râpe, pince à déferrer, reinette, dégorgeoir, mailloche, fers avant et postérieurs de différentes tailles, anciens fers droits, gauches, antérieurs et postérieurs), clous (différentes tailles), pince crocodile et dérivoir.

EPREUVE 4 SITUATION TIREE AU SORT

Situation a : Epreuve de nutrition des équidés :

Cet atelier doit être proche des ateliers soins aux chevaux et maréchalerie – voir dans le même lieu lorsque c'est le même jury qui les évalue – de façon à limiter le déplacement des jurys et candidats. L'organisateur doit mettre à disposition des échantillons de différents foin de différentes céréales de différents granulés des feuilles de brouillon, des stylos, une table et des chaises.

- Foin, orge, avoine, granulés (pour permettre de distinguer les différents aliments et échanger sur leur qualité)

Situation b : Epreuve de soins et de secourisme équin :

Sur un même espace, atelier soins aux chevaux de façon à ce que les jurys puissent évaluer 2 candidats – à la suite ou en même temps suivant le nombre de candidat – sur ces 2 ateliers. Les candidats enchainent les 2 tests à la suite.

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury et des candidats :

- Plusieurs équidés avec livret correspondant,
- Douche à proximité,
- Bandes de repos,
- Thermomètre,
- Stéthoscope,
- Cure pied, graisse à pied,

Situation c : Épreuve pratique de bourrellerie et de matelotage :

Sur un même espace, aménager un atelier bourrellerie et un atelier matelotage de façon à ce que les jurys puissent évaluer 2 candidats à la suite ou simultanément suivant le nombre de candidats sur ces 2 ateliers. Les candidats enchainent les 2 tests à la suite.

Partie 1 : matelotage

L'organisateur doit mettre à disposition différentes cordes de différentes matières (chanvre, tissu, synthétique, bout de marine...) et de différentes tailles.

Partie 2 : bourrellerie

Pince à rivet et rivets, pince à coudre, alène losange, alène ronde, différents fils, couteau à parer le cuir, lissoir, emporte pièces, abat-cares, fermail et compas, cuir et boucles.

Situation d : Épreuve pratique d'embarquement

Prévoir :

- Une personne à la disposition du candidat pour l'aider sur le test présenté,
- Mettre à disposition les protections pour embarquer (membres et protège queue),
- Mettre à disposition un van ou un camion propre permettant accueillir les entretiens en cas d'intempérie.

E. Proclamation des résultats

Prévoir un lieu couvert et adapté pour la proclamation des résultats par le président du jury.